



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង  
Trial Chamber  
Chambre de première instance

**ឯកសារដើម**  
**ORIGINAL/ORIGINAL**  
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 03-Aug-2012, 13:32  
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS  
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

30 juillet 2012  
Journée d'audience n° 86

Devant les juges :

NIL Nonn, Président  
Silvia CARTWRIGHT  
YA Sokhan  
Jean-Marc LAVERGNE  
YOU Ottara  
THOU Mony (suppléant)  
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea  
IENG Sary  
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun  
Andrew IANUZZI  
ANG Udom  
Michael G. KARNAVAS  
KONG Sam Onn  
Arthur VERCKEN

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary  
Natacha WEXELS-RISER

Pour le Bureau des co-procureurs :

SENG Bunkheang  
Tarik ABDULHAK  
Dale LYSAK

Pour les parties civiles :

PICH Ang  
Elisabeth SIMONNEAU-FORT  
LOR Chunthy  
VEN Pov  
SIN Soworn  
Christine MARTINEAU  
SAM Sokong

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

## TABLE DES MATIÈRES

## M. ROCHOEM TON (TCW-564)

Interrogatoire par M. Lysak (suite) .....	page 4
Interrogatoire par Me Lor Chunthy .....	page 61
Interrogatoire par Me Simonneau-Fort.....	page 86

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Me ANG UDOM	Khmer
Me KARNAVAS	Anglais
Me KONG SAM ONN	Khmer
Me LOR CHUNTHY	Khmer
M. LYSAK	Anglais
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
Me PICH ANG	Khmer
M. ROCHOEM TON (TCW-564)	Khmer
M. SENG BUNKHEANG	Khmer
Me SIMONNEAU-FORT	Français
Me SON ARUN	Khmer
Me VERCKEN	Français

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h02)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 Nous allons poursuivre la déposition de M. Rochoem Ton.

6 L'Accusation poursuivra sa déposition de ce témoin.

7 Avant de céder la parole au procureur, M. Duch Phary est prié de

8 faire état de la présence des parties au prétoire.

9 LE GREFFIER:

10 Monsieur le Président, toutes les parties sont présentes.

11 Nous n'avons pas de témoin suppléant aujourd'hui.

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Merci.

14 Aujourd'hui, la Chambre est saisie d'une requête de M. Nuon Chea

15 (phon.) soumise par sa défense en date d'aujourd'hui, le 30

16 juillet 2012.

17 M. Ieng Sary demande à renoncer à être présent au prétoire. Le

18 médecin traitant a précisé que M. Ieng Sary se fatigue en se

19 déplaçant et souffre de douleurs lombaires. Il est également

20 contraint d'aller régulièrement aux toilettes.

21 [09.05.24]

22 Le médecin traitant signale également que M. Ieng Sary ne pourra

23 rester au prétoire pendant plus de 30 minutes. Il propose donc

24 que la Chambre l'autorise à suivre les débats depuis sa cellule

25 de détention temporaire. M. Ieng Sary ayant déjà renoncé à son

2

1 droit à participer directement aux débats dans ce prétoire, il  
2 demande à assister aux débats depuis sa cellule de détention  
3 temporaire, d'où il pourra communiquer directement avec ses  
4 avocats.

5 La Chambre fait donc droit à sa demande. M. Ieng Sary est donc  
6 autorisé à suivre les débats depuis sa cellule temporaire, et ce,  
7 pour la totalité de la journée.

8 Le service audiovisuel est prié de vérifier les connections  
9 audiovisuelles et de s'assurer que M. Ieng Sary puisse suivre les  
10 débats. Veuillez donc raccompagner M. Ieng Sary à sa cellule,  
11 d'où il pourra suivre les débats.

12 [09.06.58]

13 Monsieur Ieng Sary, vous demandez la parole, vous avez donc la  
14 parole.

15 Maître Karnavas, vous avez la parole.

16 Me KARNAVAS:

17 Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs les  
18 juges, bonjour à tous.

19 Vu la décision de la chambre, M. Ieng Sary n'a pas besoin de  
20 prendre la parole. Il souhaitait en fait expliquer à la Chambre  
21 qu'il ne pourra participer aux débats, mais la Chambre a prononcé  
22 sa décision; nous vous en remercions.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Les gardes de sécurités, veuillez raccompagner M. Ieng Sary.

25 La Chambre cède maintenant la parole au coprocurateur, qui

3

1 poursuivra son interrogation du témoin.

2 Avant de poser vos questions, Monsieur le coprocurateur,  
3 pourriez-vous signaler à la Chambre le temps qu'il vous faudra  
4 pour vos questions et aussi nous expliquer comment vous avez  
5 réparti le temps avec les avocats de la Partie civile?

6 [09.08.58]

7 M. LYSAK:

8 Bonjour, Monsieur le Président. Merci.

9 Nous avons eu un échange avec les avocats des parties civiles,  
10 qui m'ont signalé avoir besoin d'une heure et demie, voire deux  
11 heures. Je pense qu'à nous deux nous disposons de la journée  
12 aujourd'hui. Je vais essayer de conclure avant le déjeuner et les  
13 parties civiles prendront la parole cet après-midi.

14 Il me semble qu'en totalité nous avons deux journées et demie à  
15 répartir entre l'Accusation et les parties civiles, donc il nous  
16 faudrait jusqu'à la fin de la journée.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Les principaux coavocats des parties civiles, souhaitez-vous  
19 prendre la parole?

20 Me SIMONNEAU-FORT:

21 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs  
22 les juges, bonjour à tous.

23 Oui, merci, Monsieur le président.

24 Simplement pour confirmer ce qu'a dit M. le procureur, nous avons  
25 besoin de l'après-midi, puisque mon confrère annonce environ une

4

1 heure, une heure et quart, et, en ce qui me concerne, au maximum  
2 une heure.

3 Merci.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Je vous remercie.

6 Monsieur le coprocurateur, vous avez la parole.

7 INTERROGATOIRE

8 PAR M. LYSAK:

9 Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges.

10 Bonjour, Monsieur le témoin.

11 Vendredi, lorsque nous avons terminé, nous avons parlé du rôle  
12 de Khieu Samphan au bureau 870. Vous nous avez dit que Ieng Sary  
13 vous a dit que Khieu Samphan allait remplacer Doeun et que pour  
14 toutes questions à l'avenir vous auriez affaire à Khieu Samphan.  
15 Vous nous avez dit que parmi les sujets concernant lesquels vous  
16 avez échangé avec Khieu Samphan, lorsqu'il y avait des messages  
17 ou des courriers à livrer dans les zones, vous portiez ces  
18 messages à Khieu Samphan afin qu'ils soient relayés.

19 [09.11.28]

20 Q. Donc, en dehors de contacter Khieu Samphan lorsque vous deviez  
21 envoyer des courriers dans les zones, j'aimerais savoir quels  
22 étaient les autres sujets concernant lesquels vous avez eu des  
23 contacts avec lui dans le cadre de ses fonctions au sein du  
24 bureau 870.

25 M. ROCHOEM TON:

5

1 R. J'ai déjà indiqué devant la Chambre que je transportais des  
2 messages d'om Ieng Sary à... qui lui étaient destinés.

3 Cependant, je ne transportais pas ses messages vers les zones.

4 C'était lui qui organisait ceci. Lorsque nous devions accompagner  
5 des invités dans les zones, nous le faisons, mais je n'envoyais  
6 pas de messages vers les zones.

7 [09.12.48]

8 Q. Lorsque vous portiez des documents que vous remettiez à Khieu  
9 Samphan, est-ce que vous lui parliez, est-ce que vous avez eu des  
10 échanges concernant ses responsabilités au bureau 870?

11 R. Non, nous n'avons pas discuté de son rôle pendant nos  
12 échanges. Les... le contenu des courriers concernait plutôt  
13 l'accueil des invités.

14 Par exemple, si nous devions nous rendre dans la zone 204 ou 203,  
15 il fallait simplement relayer les messages à travers les  
16 courriers. Si nous étions donc autorisés de le faire, nous  
17 accompagnions les invités dans ces endroits.

18 Q. Merci.

19 Vous nous avez dit donc avoir porté des lettres ou des documents  
20 au bureau 870. Lorsque vous vous y rendiez, est-ce que parfois  
21 vous récupériez également des documents au bureau 870 à ramener à  
22 Ieng Sary?

23 R. Oui, parfois.

24 Q. De quel type de document s'agissait-il? Quels étaient les  
25 documents que vous rapportiez du bureau 870 à Ieng Sary?

6

1 R. Il y avait des documents concernant l'accueil des invités. Je  
2 n'ai pas connaissance d'autres documents. Normalement, dans ces  
3 courriers le Ministère nous informait d'une visite et ensuite  
4 nous mettions en place l'organisation de... des déplacements des  
5 invités.

6 [09.15.30]

7 Lorsque les zones envoyaient des communications vers les  
8 dirigeants du Parti à Phnom Penh, savez-vous comment les zones  
9 envoyaient ces communications vers Phnom Penh et comment elles  
10 étaient ensuite livrées aux dirigeants?

11 R. Les zones envoyaient des messages ou des courriers, mais je  
12 n'étais pas chargé de cet aspect.

13 Q. Aviez-vous connaissance d'un bureau intitulé K-7, et, si c'est  
14 le cas, de quoi s'agissait-il?

15 R. Le bureau K-7, je le connais, c'était une branche du bureau  
16 870.

17 Q. Et quelle était la finalité du bureau K-7?

18 R. Le bureau K-7 avait des contacts avec toutes les zones.  
19 Lorsque les zones avaient besoin de quelque chose, elles devaient  
20 contacter le bureau K-7 avant que le message ne soit relayé au  
21 bureau 870. C'est ainsi que les communications se passaient au  
22 quotidien.

23 [09.18.02]

24 Q. Savez-vous si les rapports envoyés par les zones vers le  
25 bureau K-7 et le bureau 870 étaient envoyés à Ieng Sary?

7

1 R. Non, je ne sais pas.

2 Q. Pendant la période où vous travailliez au Ministère des  
3 affaires étrangères, aviez-vous connaissance d'une entité qui  
4 s'appelait le Comité permanent du Parti?

5 R. Non, je n'en avais pas connaissance.

6 J'en ai peut-être entendu parler à la radio, il se peut que j'en  
7 aie entendu parler à la radio, mais je ne savais pas qui était  
8 membres de ce comité.

9 M. LYSAK:

10 Monsieur le Président, je souhaiterais lire au témoin un extrait  
11 de sa première audition au Bureau des conjuges d'instruction et  
12 lui poser un certain nombre de questions.

13 Il s'agit du document E3/24. L'ERN en khmer: 00204072; en  
14 anglais: 00223584 à 85; et en français: 00503925.

15 Je vois que le témoin a déjà un exemplaire et j'aimerais que cet  
16 extrait soit projeté à l'écran.

17 [09.20.35]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Allez-y Maître.

20 (Présentation d'un document à l'écran)

21 M. LYSAK:

22 Monsieur le témoin, l'extrait de cette audition qui m'intéresse  
23 est "la" suivante, et c'est une déclaration de votre part, et je  
24 cite:

25 "Les ordres sont donnés par Pol Pot ou Nuon Chea. Ceux-ci sont

8

1 émis par le bureau 870, qui transmettait à son tour ces  
2 informations et ces ordres, c'est-à-dire que ces ordres sont émis  
3 par les membres du Comité permanent du Comité central en poste à  
4 Phnom Penh, tels que Pol Pot, Nuon Chea, Vorn Vet, Ieng Sary et  
5 Son Sen. Khieu Samphan était un intime de ce comité, cependant,  
6 il n'était pas membre du Comité permanent." Fin de citation.

7 [09.21.32]

8 Est-ce que cela vous rafraîchit la mémoire et pourriez-vous nous  
9 dire comment vous avez appris qui étaient les membres du Parti  
10 qui étaient membres du Comité permanent?

11 M. ROCHOEM TON:

12 R. J'ai déjà indiqué que om Pol Pot, Nuon Chea, Vorn Vet, Ieng  
13 Sary et Son Sen... ce sont les noms que j'ai mentionnés.

14 M. Khieu Samphan était proche de ces personnes, mais n'était pas  
15 membre du Comité permanent. Je l'ai su par om Ieng Sary, parce  
16 qu'il m'a dit que Khieu Samphan n'était pas encore membre du  
17 Comité permanent; c'est ce que j'ai appris.

18 Q. Je vous remercie.

19 J'aimerais maintenant passer à un autre sujet et vous poser des  
20 questions concernant des périodes pendant lesquelles Ieng Sary  
21 était en déplacement à l'étranger.

22 Pendant ses déplacements à l'étranger, est-ce que Ieng Sary  
23 restait à la tête du Ministère des affaires étrangères? Est-ce  
24 qu'il continuait à contrôler ce Ministère?

25 [09.23.48]

9

1 R. Lorsque om Ieng Sary était à l'étranger, les tâches  
2 principales étaient prises en charge par le bureau 870. Au  
3 Ministère des affaires étrangères, c'était le frère So Hong qui  
4 prenait la responsabilité.

5 Q. Est-ce que Ieng Sary était en mesure de communiquer avec le  
6 Ministère pendant ses absences du pays?

7 R. Pendant ses déplacements à l'étranger, il communiquait avec  
8 le bureau 870; il n'avait aucune communication directe avec le  
9 B-1.

10 Q. Et, au bureau 870, qui était chargé de recevoir les  
11 communications de Ieng Sary et les relayer au Ministère?

12 R. Au bureau 870, si Pol Pot était sur place, c'était Pol Pot qui  
13 était responsable ou alors om Nuon Chea ou om Khieu Samphan; ils  
14 étaient trois.

15 Q. Pouvez-vous nous dire, lorsque Ieng Sary n'était pas dans le  
16 pays, est-ce que le Ministère lui envoyait des rapports à travers  
17 le bureau 870 afin de le tenir informé de ce qui se passait?

18 [09.26.32]

19 R. Cela dépendait du frère So Hong.

20 Par exemple, s'il s'agissait de questions d'ordre politique,  
21 alors il contactait le bureau 870 - je parle du frère So Hong.

22 Q. Je voudrais vous demander de vous tourner vers un autre  
23 extrait de cette même audition que vous avez entre les mains, le  
24 document E3/24.

25 Cet extrait se trouve aux numéros ERN: en khmer: 00204071; en

10

1 anglais: 00223584; et en français: 00503924.

2 Monsieur le Président, nous souhaiterions que cet extrait soit  
3 projeté à l'écran.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Allez-y.

6 (Présentation d'un document à l'écran)

7 M. LYSAK:

8 Q. L'extrait de cette audition qui nous intéresse est la  
9 suivante, je cite:

10 "Lorsque Ieng Sary était absent, Hong le remplaçait, mais Hong ne  
11 pouvait pas prendre de décisions. Hong contactait le bureau 870  
12 et le bureau 870 contactait B-1.

13 [09.28.26]

14 Q. Afin que les décisions soient prises au Ministère en l'absence  
15 de Ieng Sary, est-ce que So Hong avait besoin de contacter Ieng  
16 Sary en passant par le bureau 870?

17 R. Oui, c'est cela.

18 Q. Avez-vous entrepris des déplacements à l'étranger avec Ieng  
19 Sary?

20 R. Oui, une fois, en 1976.

21 Q. Où êtes-vous allé en 1976?

22 R. Je suis allé en Chine.

23 Q. Et ce voyage en Chine a duré combien de temps?

24 R. Environ une quinzaine de jours.

25 [09.30.25]

11

1 Q. Qui faisait partie de la délégation qui s'est rendue avec vous  
2 en Chine?

3 R. Je ne m'en souviens pas, en tout cas pas de tous. Je me  
4 souviens de certains d'entre eux. Le premier, c'était Pol Pot, et  
5 aussi Ieng Sary.

6 Il y avait aussi Doeun qui faisait partie de la délégation. Ros  
7 Nhim était également l'un d'entre eux.

8 Q. Je reviens pour un instant à votre désignation au sein du  
9 Ministère des affaires étrangères. Qui vous a nommé à ce poste au  
10 Ministère?

11 R. C'est om Ieng Sary qui l'a fait.

12 Q. Durant la période où vous travailliez au Ministère, de quelle  
13 façon faisiez-vous rapport à Ieng Sary?

14 R. Nous nous rencontrions "routinièrement", chaque jour, du lundi  
15 au vendredi, mais, lorsque j'accompagnais des invités en  
16 province, je devais lui faire rapport à sa résidence.

17 Q. Vos réunions quotidiennes avec Ieng Sary, combien de temps  
18 duraient-elles?

19 R. Ça dépendait de la nature du travail. Concernant certaines  
20 tâches, je le rencontrais une quinzaine de minutes, mais en  
21 général ça ne durait jamais plus d'une demi-heure.

22 [09.33.48]

23 Q. Est-ce que seuls vous-même et Ieng Sary participiez à ces  
24 réunions ou bien y avait-il également d'autres personnes?

25 R. À nouveau, ça dépendait.

1 Parfois, je rencontrais Ieng Sary et bong So Hong, mais à  
2 d'autres occasions je rencontrais d'autres intellectuels  
3 également.

4 Q. Est-ce que vous établissiez également des rapports écrits à  
5 l'intention de Ieng Sary ou bien est-ce que vous lui faisiez  
6 rapport uniquement dans le cadre de ces réunions quotidiennes?

7 R. Si une délégation étrangère était en visite, un rapport devait  
8 être établi.

9 Q. Je vais répéter.

10 En plus de vos réunions quotidiennes avec Ieng Sary, est-ce que  
11 vous lui envoyiez également des rapports écrits?

12 [09.36.33]

13 R. Parfois, je faisais rapport verbalement, mais à certaines  
14 occasions je devais établir un rapport écrit.

15 Q. En plus des réunions quotidiennes que vous aviez avec Ieng  
16 Sary, est-ce que celui-ci assistait régulièrement à d'autres  
17 réunions avec le personnel du Ministère?

18 R. De manière générale, il y avait une réunion mensuelle  
19 rassemblant les cadres responsables des différents types de  
20 travail. Ces réunions régulières étaient convoquées afin de tirer  
21 certains enseignements.

22 Q. Est-ce que ces réunions mensuelles étaient dirigées par Ieng  
23 Sary?

24 R. Parfois, c'était om Ieng Sary qui présidait la réunion. À  
25 d'autres occasions, c'était bong Hong qui présidait.

13

1 Q. Je voudrais attirer votre attention sur un autre passage de  
2 votre premier entretien avec les juges d'instruction.

3 C'est à nouveau le document E3/24. Je vais vous interroger sur un  
4 passage qui se trouve aux pages suivantes: en khmer: 00204072; en  
5 anglais: 00223584 jusqu'à 585; et en français: 00503925.

6 Je voudrais également faire apparaître cela à l'écran, Monsieur  
7 le Président.

8 [09.39.30]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Je vous en prie.

11 (Présentation d'un document à l'écran)

12 M. LYSAK:

13 Je voudrais vous interroger sur le passage suivant, je cite:

14 "Question: Quand il y avait des ordres émanant de l'échelon  
15 supérieur, comment Ieng Sary les diffusait-il?

16 Réponse: Il convoquait une réunion; moi j'étais là et je  
17 représentais le bureau. Hong représentait le secteur politique et  
18 tous les intellectuels parce que chacun s'occupait d'un pays ou  
19 d'une région". Fin de citation.

20 Ma première question est la suivante: quel type d'ordre était  
21 diffusé par Ieng Sary au cours de ces réunions?

22 R. À ce sujet, à la lumière de mon expérience de travail sur  
23 place, je peux dire qu'il y avait une politique consistant à  
24 rassembler les intellectuels, c'est-à-dire les intellectuels  
25 rentrés de l'étranger ainsi que ceux qui venaient des régions.

14

1 Il y avait donc une politique consistant à les rassembler pour  
2 qu'ils puissent assumer différentes fonctions au sein du  
3 Ministère des affaires étrangères.

4 [09.41.13]

5 D'après mes souvenirs, il disait que nous devions nous efforcer  
6 de rassembler les intellectuels. Il voulait que les intellectuels  
7 viennent travailler au Ministère des affaires étrangères. Il  
8 disait que nous devions avoir une vision claire concernant le  
9 rassemblement de ces intellectuels. Il disait qu'il ne fallait  
10 pas faire montre d'étroitesse d'esprit envers ces intellectuels.

11 Il a essayé d'intégrer cette notion et de la diffuser parmi le  
12 personnel du Ministère.

13 En effet, il soulignait que certains intellectuels possédaient  
14 beaucoup d'expérience en tant que diplomates en poste dans  
15 différents pays. Il disait donc que nous devions travailler avec  
16 ces intellectuels pour obtenir de bons résultats.

17 [09.42.27]

18 Q. Y avait-il une section ou un département au sein du Ministère  
19 au sein duquel travaillaient les intellectuels?

20 R. Il y avait beaucoup d'intellectuels qui travaillaient au  
21 Ministère des affaires étrangères.

22 Q. Concernant les réunions mensuelles dont nous avons parlé et  
23 qui avaient lieu au Ministère, est-ce que certains établissaient  
24 le compte-rendu de ces réunions?

25 R. Bong So Hong était chargé d'établir le compte-rendu des

15

1 réunions.

2 Q. Des réunions de critique et d'autocritique avaient-elles lieu  
3 au Ministère?

4 R. Oui, en général, il y en avait tous les mois ou tous les trois  
5 mois.

6 [09.44.20]

7 Q. Qui participait aux réunions de critique auxquelles vous avez  
8 assisté?

9 R. Ça dépendait.

10 Il y avait parfois des intellectuels et des dirigeants comme Ieng  
11 Sary, So Hong et ceux qui s'occupaient des affaires politiques.

12 À d'autres occasions, il y avait des membres d'autres sections,  
13 responsables par exemple de la cuisine ou autres. Et ceux-là  
14 assistaient à des réunions de critique et d'autocritique  
15 distinctes.

16 Q. À quelle fréquence avez-vous participé à des réunions de  
17 critique et d'autocritique avec Ieng Sary?

18 R. Une fois tous les trois mois.

19 M. LYSAK:

20 Monsieur le Président, j'aimerais montrer au témoin un autre  
21 document.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Je vous en prie, Maître.

24 Me VERCKEN:

25 Je vous remercie, Monsieur le Président.

16

1 Depuis tout à l'heure, M. le témoin lit un document et j'aimerais  
2 qu'il nous indique de quoi il s'agit.

3 [09.46.38]

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Ce document lui a été remis suite à une demande de l'Accusation,  
6 c'est le document E3/24.

7 Témoin, vous n'avez pas besoin de lire ce document lorsqu'une  
8 question vous est posée. En effet, il se peut que votre réponse  
9 dans le prétoire diffère de celle que vous avez faite aux juges  
10 d'instruction.

11 Il faut que vous répondiez aux questions devant la Chambre, car  
12 c'est elle qui déterminera quelle est la réponse correcte à  
13 prendre en considération.

14 Vous ne devez pas vous référer à ce document ni le lire. Veuillez  
15 donc ranger ce document et vous efforcer de répondre aux  
16 questions en fonction des connaissances qui sont les vôtres, à  
17 moins qu'il ne soit fait référence à un certain passage du  
18 document et à moins que vous ne vouliez donc prendre connaissance  
19 du passage pertinent, auquel cas le document sera affiché à  
20 l'écran avec indication du passage pertinent.

21 L'Accusation peut poursuivre.

22 [09.48.32]

23 M. LYSAK:

24 Merci, Monsieur le Président.

25 À présent, je voudrais montrer au témoin un document qui a été

17

1 admis sous la cote E3/522; nous en avons un exemplaire papier  
2 ici.

3 Je voudrais renvoyer le témoin à un passage qui commence à la  
4 page suivante: en khmer: 00427907 jusqu'à 922; en anglais, dans  
5 la traduction, ce sont les pages suivantes: 00003304 jusqu'à la  
6 page 330... ou plutôt, 3316.

7 J'ai un exemplaire papier; j'aimerais poser des questions au  
8 témoin à ce sujet.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Je vous en prie.

11 Huissier d'audience, veuillez aller chercher le document et le  
12 remettre au témoin.

13 [09.50.04]

14 Me KARNAVAS:

15 J'ai une inquiétude ou une objection. J'aimerais intervenir.  
16 Jusqu'ici, on n'a parlé d'aucun lien entre ce document et le  
17 témoin. On n'a pas prouvé que cela a été établi par le témoin. Il  
18 a dit qu'il a pris des... que des notes avaient été prises, je  
19 comprends bien ce que confirme l'Accusation, mais ceci est  
20 déplacé.

21 Avant que des questions ne soient posées, je pense qu'il faut  
22 faire une offre de preuve pour indiquer en quoi ce document est  
23 lié avec ce témoin. Il faut savoir d'où vient ce document; il  
24 faut savoir s'il a un titre; c'est quelqu'un d'autre certainement  
25 qui a intitulé le document. Ça ne veut pas dire que le titre

18

1 atteste de la fiabilité ou de l'authenticité du document.

2 Maintenant, l'Accusation essaye d'employer ce document pour  
3 rafraîchir ou renforcer la déposition du témoin.

4 [09.51.14]

5 M. LYSAK:

6 Je suis tout à fait prêt à répondre.

7 Le fondement a été établi dans la question que je viens de poser.

8 Si la Défense veut bien se référer à la section des notes sur  
9 lesquelles porteront mes questions, l'on pourra constater qu'il y  
10 a des notes qui portent sur les réunions de critique. Ça commence  
11 par un titre, à savoir "Des idées constructives du collectif", en  
12 date du 11 décembre 76.

13 Ensuite, il y a une série de notes relatives à une réunion dont  
14 les participants étaient notamment, Cheam, Nou, Dean, Moeun,  
15 Roeun, Thy, Hong et Van.

16 Le témoin est clairement identifié par son pseudonyme en tant que  
17 participant à cette réunion.

18 Je voudrais commencer par lui demander de se pencher sur ces  
19 notes et lui demander de nous dire s'il s'agit là des notes  
20 prises lors des réunions de critique auxquelles il a participé.

21 Si tel est le cas, c'est certainement approprié qu'il réponde aux  
22 questions sur la base des notes de cette réunion à laquelle il a  
23 participé.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 L'objection de Me Karnavas est rejetée.

19

1 Le témoin doit examiner le passage pertinent du document et  
2 indiquer à la Chambre s'il connaît ce document et s'il peut  
3 répondre à la question.

4 [09.53.47]

5 (Présentation d'un document à l'écran)

6 M. LYSAK:

7 Monsieur le Président, parmi ces notes, Monsieur le témoin, il y  
8 a la page 00427920 jusqu'à 922. Apparemment, ce passage porte  
9 particulièrement sur le camarade Cheam.

10 Je voudrais donc que vous accordiez une attention particulière à  
11 ce passage lorsque vous examinerez ces notes.

12 M. ROCHOEM TON:

13 R. Il s'agit effectivement du compte-rendu.

14 Q. Au tout début de votre déposition, vous avez dit que votre  
15 pseudonyme révolutionnaire était Vicheam: est-ce que l'on vous  
16 appelait également Cheam?

17 R. Oui, on m'appelait le camarade Cheam, mais c'était un  
18 diminutif par lequel on m'appelait... on m'appelait Cheam et non  
19 pas Vicheam.

20 [09.55.33]

21 Q. À ces réunions de critique, en plus de vous-même, d'après la  
22 liste, il y avait comme participant un certain Nou, il y avait un  
23 certain Dean, un certain Moeun, Roeun, Thy, Hong et Van.

24 Vous souvenez-vous avoir participé à des réunions de critique  
25 avec d'autres personnes parmi lesquelles figuraient ces gens?

20

1 R. Oui, ce compte-rendu est exact.

2 Q. Vous avez déjà parlé de Hong.

3 Le Van qui est cité dans ces notes, de qui s'agit-il?

4 R. Van, c'était om Ieng Sary, parce que, à l'époque, on

5 l'appelait Frère Van.

6 Q. Les autres participants mentionnés sont les suivants: camarade

7 Nou, Dean, Moeun, Roeun et Thy. Pouvez-vous nous dire de qui il

8 s'agit?

9 R. Il s'agissait des membres du personnel du Ministère. Comme je

10 l'ai déjà dit, certains s'occupaient du département de l'accueil,

11 d'autres étaient responsables de la cuisine et d'autres encore

12 étaient responsables de l'accueil des invités.

13 [09.58.12]

14 Q. Qui prenait des notes au cours de ces réunions de critique,

15 est-ce que vous vous en souvenez?

16 R. Je ne m'en souviens pas bien, car cela remonte à très

17 longtemps.

18 Q. Je voudrais vous référer à une section du document, en khmer:

19 00427920, cela porte sur les réunions de critique; dans la

20 version anglaise, c'est le document 00003315; et, dans la

21 traduction française, c'est 00657885.

22 Monsieur le Président, la traduction française de ce document

23 pose problème. Nous allons attirer attention de l'Unité de

24 traduction sur le problème.

25 Apparemment, il est très difficile de trouver certaines pages

21

1 pertinentes dans la version française: dans certains cas, j'ai

2 retrouvé la page, mais pas dans d'autres cas.

3 Nous allons donc demander à actualiser la version française de ce  
4 document.

5 [09.59.50]

6 La partie pertinente de ces notes, Monsieur le témoin, la partie  
7 sur laquelle j'attire votre attention est intitulée "Autocritique  
8 révolutionnaire du camarade Cheam".

9 Dans cette partie, plusieurs critiques sont mentionnées, à savoir  
10 le fait de ne pas avoir absorbé la nature de la classe  
11 prolétarienne et le fait de toujours aspirer au confort de la  
12 propriété privée.

13 Vous souvenez-vous avoir fait votre autocritique au cours de  
14 cette réunion en mentionnant cela?

15 R. Puisque c'est indiqué dans le compte-rendu, c'est exact.

16 En effet, à l'époque, tout le monde devait assister à ces  
17 réunions et se livrer à cet exercice.

18 Q. Dans cette partie du compte-rendu, il y a une section qui est  
19 intitulée "L'introspection révolutionnaire du camarade Cheam".

20 Après cette partie, il y a une autre section intitulée "Les  
21 commentaires de Van concernant le camarade Cheam".

22 Était-il habituel lors de ces réunions que des personnes  
23 effectuent des autocritiques... et ensuite on effectuait des  
24 commentaires sur ces critiques?

25 R. Oui, lors de ce genre de séances de critique... ensuite, c'est

1 lui qui disait le dernier mot en ce qui nous concernait.

2 [10.02.35]

3 Q. Dans les commentaires de Ieng Sary, alias Van, à votre sujet,  
4 il y est noté comme avantage que vous étiez fidèle et jamais  
5 secret.

6 Il y a un certain nombre d'inconvénients qui sont cités. Au  
7 numéro 4 et au numéro 7 de cette liste, on vous critique pour  
8 avoir un esprit trop indépendant.

9 Rappelez-vous... de ce genre de commentaires effectués par Ieng  
10 Sary à votre propos lors de ces réunions d'autocritique?

11 R. Oui.

12 Q. Pourriez-vous expliquer à la Chambre pourquoi, sous le régime  
13 du Kampuchéa démocratique, avoir un esprit indépendant était une  
14 faute?

15 R. Cela voulait dire que chacun d'entre nous avait des forces et  
16 des faiblesses. Les forces étaient de notre responsabilité. Les  
17 faiblesses étaient parfois des faiblesses dont nous n'étions pas  
18 nous-mêmes au courant. Donc, d'autres personnes nous critiquaient  
19 afin que nous puissions faire quelque chose pour combler ces  
20 faiblesses.

21 [10.05.12]

22 Q. Pourriez-vous regarder rapidement la page ERN 0042... 27927; en  
23 anglais: 00033320.

24 Ce sont les dernières pages du compte-rendu de la réunion  
25 d'autocritique. Il s'agit des déclarations faites lors de la

1 formation du Parti, en décembre 1976.

2 J'aimerais savoir ce qu'était une formation du Parti et à quelle  
3 fréquence se tenaient ces formations?

4 R. Pendant la période de trois ans, je n'ai participé qu'une fois  
5 à une telle formation, en 1976. C'était une formation qui a duré  
6 environ un mois. Il y avait plus de 1000 personnes qui  
7 participaient à cette formation.

8 Q. S'agissait-il uniquement des cadres du Ministère des affaires  
9 étrangères ou y avait-il des cadres d'autres organismes?

10 R. Il y avait des gens de tout le Cambodge. Des membres du  
11 personnel de tous les bureaux de Phnom Penh y étaient également.

12 [10.07.34]

13 Q. Et qui donnait les présentations lors de la formation du Parti  
14 à laquelle vous avez participé en 1976?

15 R. Om Pol Pot, om Nuon Chea, tous les deux.

16 Q. Rappelez-vous... les sujets abordés lors de la formation du  
17 Parti en décembre 1976?

18 R. Je ne me souviens pas des détails.

19 Comme je l'ai déjà indiqué, on nous expliquait la situation  
20 globale à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Ensuite, on nous  
21 parlait de la construction du Parti, allant des échelons  
22 inférieurs vers les échelons supérieurs.

23 Des documents étaient remis aux participants concernant les  
24 forces et faiblesses de la mise en œuvre du mouvement. Quelles  
25 étaient les faiblesses dont nous avons soufferts? Quels

24

1 enseignements ont été tirés?

2 Tout le monde devait participer à des séances d'autocritique où  
3 nous effectuions des autocritiques et nous recevions des  
4 critiques des participants à ces réunions. Par la suite, ces  
5 forces et faiblesses étaient écrites sur papier.

6 [10.09.51]

7 Q. J'aimerais me tourner maintenant à une autre partie de ce même  
8 document.

9 La partie qui m'intéresse commence à la page ERN: en khmer:  
10 00427932 jusqu'à 7949; en anglais, nous sommes au numéro ERN  
11 00033224 à 00003337... [L'interprète se reprend:] 3324 à 3337.  
12 Si vous regardez la première page en khmer, 00427932, vous  
13 trouverez un titre: ce sont des notes d'un congrès de cellule, en  
14 date du 18 janvier 1977.

15 À la première page de ces notes, je vais vous demander de les  
16 regarder... et également la dernière page, en khmer: ERN 00427949;  
17 en anglais: 00003336.

18 On y retrouve une liste du comité de cellules du Ministère, et  
19 les personnes étant membres de ce comité sont, numéro 1, le frère  
20 Van, secrétaire; numéro 2, le camarade Hong, le secrétaire  
21 adjoint; numéro 3, le camarade Roeun, membre; numéro 4, le  
22 camarade Ven, membre; et numéro 5, le camarade Cheam, membre.

23 [10.11.52]

24 Ma première question est donc: pourriez-vous nous dire "qui"  
25 était ce comité de cellules du Ministère?

25

1 R. Cela faisait référence à une branche. Au Ministère des  
2 affaires étrangères, il y avait des branches, des branches  
3 internes. Cela concernait les membres du Parti et comment ces  
4 membres étaient gérés et comment ils travaillaient.

5 Q. Dans le titre de ces notes, il est précisé que cela date d'un  
6 congrès de cellule du 18 janvier 1977. Qu'est-ce que... un congrès  
7 de cellule, de quoi s'agissait-il et à quelle fréquence se  
8 réunissait-il?

9 R. Ce congrès s'est tenu une seule fois pendant la période du  
10 Kampuchéa démocratique parce que c'était un congrès qui se tenait  
11 une fois tous les quatre ans.

12 [10.13.59]

13 Q. Est-ce que les participants à ce congrès de cellule étaient  
14 uniquement les membres du comité - les noms que je viens de lire  
15 - ou y avait-il d'autres participants?

16 R. Cela concernait uniquement le Ministère des affaires  
17 étrangères. Ce congrès de cellule s'est tenu uniquement au sein  
18 de ce Ministère. Les autres Ministères ont pu avoir leurs propres  
19 congrès. Comme vous voyez dans les notes, il s'agissait d'un  
20 congrès de cellule.

21 Q. Rappelez-vous... le nombre de personnes ayant participé à ce  
22 congrès de cellule?

23 R. Il y avait environ 30 personnes du Ministère.

24 [10.15.30]

25 Q. Combien de temps ce congrès a-t-il duré?

26

1 R. Il a duré pas plus de quatre jours.

2 Q. Qui a présidé ce congrès et qui y a fait des présentations?

3 R. Om Ieng Sary et So Hong.

4 Q. Si l'on prend les notes concernant ce congrès, il y a des  
5 déclarations liminaires, il y a une section concernant un rapport  
6 sur les "sélectivités" en 1976. Il y a ensuite deux parties dont  
7 une intitulée "Points de vue sur la situation de la révolution du  
8 Kampuchéa". Ensuite, il y a une section intitulé "Plans de  
9 cellules de 1977".

10 J'aimerais vous référer d'abord à la section intitulée "Points de  
11 vue sur la situation de la révolution du Kampuchéa", que l'on  
12 retrouve, en khmer: 00427940 à 941; et en anglais: 00003330 à  
13 3332.

14 J'aimerais vous référer aux notes à la page 00427940 en khmer. Il  
15 y a un... dans cette partie, on aborde la situation de l'ennemi au  
16 Cambodge. J'aimerais qu'on vous lise ce passage.

17 Monsieur le Président, afin de m'assurer que la traduction soit  
18 exacte, je vais demander à mon collègue, le procureur national,  
19 de lire ce passage afin que celui-ci figure dans la transcription  
20 et que le témoin l'entende. Ensuite, je lui poserai des  
21 questions.

22 [10.18.20]

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Allez-y.

25 M. SENG BUNKHEANG:

1 Merci, Monsieur le Président.

2 Je lis donc:

3 "1976 est l'année clé. L'ennemi est en état de détérioration. Le  
4 réseau d'espions a été détruit. Il n'y a plus d'ennemis de  
5 classe. Néanmoins, les impérialistes américains, la CIA et le KGB  
6 ainsi que le Vietnam existent encore. Même s'ils ont été vaincus,  
7 ils se battent encore.

8 Par ailleurs, il y a des ennemis, des paysans et des ouvriers, au  
9 sein de nos propres rangs qui sont également des ennemis et qui  
10 doivent être progressivement balayés."

11 [10.19.40]

12 M. LYSAK:

13 Q. La première question que j'aimerais vous poser est la  
14 suivante: est-ce que la situation concernant les ennemis  
15 extérieurs et intérieurs était un sujet qui revenait  
16 régulièrement à l'ordre du jour des réunions de Ministère?

17 M. ROCHOEM TON:

18 R. Ce congrès ne se tenait pas uniquement au Ministère; cela se  
19 tenait partout aux autres endroits. Les ennemis étaient  
20 clairement identifiés, c'était les impérialistes américains.  
21 À cette époque, nous nous devons de nous battre contre les  
22 impérialistes américains parce que nous menions la révolution  
23 nationale démocratique. Nous nous attaquons "contre" le régime  
24 et nous devons nous construire en interne, tout le monde devait  
25 être ferme et déterminé afin de ne pas être racheté par les

1 impérialistes américains. Nous devons être propres pour vaincre.

2 [10.21.22]

3 Q. Qui a présenté la situation concernant l'ennemi lors de ce  
4 congrès?

5 R. C'était om Ieng Sary qui présentait, puisqu'il occupait le  
6 plus haut... la plus haute fonction du Ministère.

7 Q. Si vous pouvez vous tourner vers la page suivante: en khmer:  
8 00927... 427941; et en anglais: 00003331.

9 J'aimerais attirer votre attention sur la partie qui aborde la  
10 différence entre les désaccords internes et les désaccords avec  
11 les adversaires, je cite:

12 "Les désaccords impliquant un adversaire sont les désaccords qui  
13 sont contre la révolution. En l'occurrence, nous devons les  
14 remettre ou les renvoyer aux secteurs de sécurité afin de les  
15 régler pour faire des recherches de manière systématique. Pour ce  
16 genre de problème, il est inutile de faire de l'éducation, cela  
17 ne sert à rien." Fin de citation.

18 Qui a donné cette instruction lors du congrès de cellule  
19 concernant la différence entre les désaccords ou les problèmes  
20 internes et ce que l'on disait... concernait un adversaire... ou être  
21 contre la révolution?

22 R. C'était om Ieng Sary à nouveau qui avait le rôle de clarifier  
23 cette situation et surtout d'expliquer ce que pouvait être la  
24 contradiction antagoniste. Il nous a également parlé de la  
25 posture politique ambiguë ou incertaine qui devait être corrigée.

29

1 Cette expression de désaccords ou de problèmes impliquant un  
2 adversaire, il fallait résoudre ce problème parce que, dans ce  
3 genre de cas, nous ne pouvions pas nous entendre, il... et nous  
4 nous devons donc d'agir.

5 [10.24.29]

6 Par exemple en les renvoyant dans des camps de travail, on... ou  
7 faire de l'agriculture. Si ces personnes étaient maintenues en  
8 vie, cela voulait dire "tuer la révolution". La performance de  
9 chaque individu devait être jugée sur ces critères.

10 Q. La section suivante de ces notes, concernant le congrès de  
11 cellule, "font" référence au plan de cellule de 1977.

12 C'est à la page suivante. En khmer: 00427942; et en anglais:  
13 00003332.

14 Qui a présenté le plan de cellule pour 1977?

15 R. C'était om Ieng Sary, à nouveau.

16 [10.26.36]

17 Q. Le plan de cellule était-il présenté verbalement uniquement ou  
18 l'avez-vous reçu également par écrit?

19 R. Celui-ci était transmis verbalement; il n'y avait aucun  
20 document papier remis.

21 Q. Au début de cette partie concernant le plan de cellule de  
22 1977, il est indiqué, je cite:

23 "Les aspects spéciaux en 1977 auxquels nos cellules doivent faire  
24 attention sont une vigilance révolutionnaire accrue et une  
25 maîtrise de soi afin d'éliminer les ennemis à l'intérieur et à

30

1 l'extérieur du pays." Fin de citation.

2 Rappelez-vous... avoir reçu des consignes d'être vigilant pour  
3 éliminer les ennemis intérieurs et extérieurs?

4 R. Oui, en effet.

5 [10.28.23]

6 Q. Et est-ce que vous vous rappelez à quel moment du régime du  
7 Kampuchéa démocratique vous avez commencé à recevoir ce genre  
8 d'instruction concernant l'importance d'être vigilant à  
9 l'encontre des ennemis?

10 R. Cette idée de faire preuve de vigilance à l'encontre des  
11 ennemis est une instruction que nous avons reçue dès le début.

12 Q. À la page, en khmer, 00427945 à 427946, et, en anglais,  
13 00003334 à 3335, il y a une section portant le titre "Les  
14 fonctions des bureaux", j'aimerais vous interroger là-dessus.

15 Nous sommes à la page, en khmer, 00427945.

16 Le titre... sous le titre "Les fonctions des bureaux", je cite:

17 "Nous devons garantir la sécurité et tracer les biographies  
18 personnelles dans tout le Ministère et nous devons rassembler les  
19 armes et les munitions et les renvoyer au... à l'état-major  
20 militaire. Nous devons mener des enquêtes concernant les ennemis  
21 du Ministère." Fin de citation.

22 [10.30.55]

23 Rappelez-vous... avoir reçu des instructions vous incitant à  
24 adresser les biographies des cadres du Ministère?

25 R. Il s'agissait d'affaires internes et les membres actifs au

31

1 sein du Ministère devaient s'en souvenir et les mémoriser.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Merci à l'Accusation et au témoin.

4 Le moment est venu de marquer une pause. Les débats reprendront à  
5 11 heures moins 10.

6 Huissier d'audience, veuillez apporter votre assistance au témoin  
7 et à son avocat pendant la pause, et veuillez les ramener dans le  
8 prétoire avant la reprise des débats.

9 (Suspension de l'audience: 10h32)

10 (Reprise de l'audience: 10h52)

11 Veuillez vous asseoir. Reprise des débats.

12 Je donne la parole à l'Accusation, qui pourra poursuivre son  
13 interrogatoire.

14 M. LYSAK:

15 Merci, Monsieur le Président.

16 Q. Avant la pause, nous parlions des biographies. Est-ce que tous  
17 les cadres qui travaillaient au Ministère devaient établir leur  
18 biographie?

19 M. ROCHOEM TON:

20 R. Oui, ils devaient établir leur biographie.

21 Q. Dans ces notes, nous parlions du plan de cellule pour 1977. Je  
22 vous renvoie à la fin de cette partie.

23 Je vous donne les ERN: 00427948; et en anglais: 00003336.

24 C'est la partie intitulée "La ligne de la direction pour la  
25 réalisation du plan de 77".

1 En khmer, c'est 00427948.

2 Dans la partie intitulée "Ligne de la direction pour l'achèvement  
3 du plan de 1977", on trouve ce qui suit, je cite:

4 "Il ne faut pas laisser les masses au sein du Ministère connaître  
5 tout le plan". Fin de citation.

6 Qui a donné cette instruction?

7 R. À ce congrès, c'est Ieng Sary qui a pris la parole. C'est lui  
8 qui nous a dit qu'elles étaient les questions considérées comme  
9 étant des questions internes. Et, à ce sujet, seul le personnel  
10 interne devait être au courant.

11 [10.56.29]

12 Q. De manière générale, quelles étaient les questions  
13 "considérant" comme étant internes et comme devant restées  
14 secrètes à l'intérieur... des autres cadres du Ministère?

15 R. Je ne m'en souviens pas parce que cela s'est passé il y a  
16 longtemps.

17 Q. À la fin de ce cahier, il y a une partie qui commence à la  
18 page suivante en khmer: 00427848 jusqu'à 854; la version anglaise  
19 est aux pages suivantes: 00003265 jusqu'à 3270.

20 Cette partie était intitulée, je cite: "14 juillet 1976,  
21 objectifs pour la direction du travail du Ministère des affaires  
22 étrangères de juillet 1976 à juillet 1977".

23 Je vous invite à lire cette partie, ensuite, je vous renverrai au  
24 début de la partie numéro 4, de la quatrième ligne.

25 En khmer: 00427849; en anglais: 00003267.

33

1 À cette page, il y a une partie intitulée "Tous les domaines de  
2 travail", et on trouve ici une liste des sept sections du  
3 Ministère.

4 [10.58.45]

5 En numéro... il y a sept sections, à savoir: 1. Unité de propagande  
6 d'éducation; 2. bureaux; 3. Agriculture; 4. Secteur politique; 5.  
7 Bureau du protocole; 6. Secrétariat directeur; et 7. Aviation  
8 civile.

9 Première question: est-ce que cette liste des différentes  
10 sections du Ministère des affaires étrangères est exacte pour ce  
11 qui est de la situation au mois de juillet 1976?

12 R. Effectivement, le titre c'est "Tous les secteurs de travail"  
13 et effectivement on retrouve ici une liste exacte des sections.

14 Q. En deuxième position est mentionné le "bureau". Est-ce que  
15 c'était la section du Ministère dont vous étiez responsable?

16 R. Oui.

17 [11.00.12]

18 Q. J'aimerais vous demander de regarder la page 00427853 en  
19 khmer; en anglais: 00003269.

20 Sur cette page, on y trouve un paragraphe 8, 8, qui fait  
21 référence au secteur du secret. Il y est précisé, et je cite,  
22 "que ce secteur est sous la direction du bureau. Les rapports  
23 doivent être clairement envoyés au bureau. Éduquer sur les points  
24 de vue politique et spirituel de manière constante; nommer et  
25 faire avancer les trois mouvements; éliminer la liberté; prévoir

34

1 une augmentation de la production." Fin de citation.

2 Qu'est-ce que représentait ce secteur du secret et qui en était  
3 responsable?

4 R. Au sein du Ministère des affaires étrangères, il y avait une  
5 section responsable des affaires secrètes, c'est-à-dire des  
6 affaires qui ne devaient pas être connues de façon généralisée  
7 par les autres, parce qu'il y avait des invités ou des visiteurs  
8 secrets et il y avait des visiteurs non secrets.

9 Les personnes chargées de s'occuper des affaires secrètes  
10 devaient les gérer en conséquence.

11 [11.02.28]

12 Q. Dans le paragraphe 4 de cet extrait, on mentionne le secteur  
13 politique, à la page 00427851 en khmer; et en anglais: 00003268.

14 Dans le premier long paragraphe, sous le titre "Secteur  
15 politique", j'aimerais vous référer à une mention concernant ce  
16 secteur politique, je cite:

17 "Saisir la situation du mouvement révolutionnaire à l'intérieur  
18 et à l'extérieur du pays afin d'avoir confiance en la mise en  
19 œuvre de la ligne politique collective de l'Angkar."

20 J'aimerais savoir qui a... qui communiquait au cadre politique  
21 cette ligne politique collective de l'Angkar?

22 R. C'était om Ieng Sary qui faisait les présentations. Chaque  
23 secteur reprenait les sujets présentés pendant ces séances pour  
24 les relayer dans leur entité spécifique.

25 Par exemple, ceux qui travaillaient dans la section éducation

35

1 s'inspiraient des cours ou des explications donnés par M. Ieng  
2 Sary pour les relayer. Il en allait de même pour la section  
3 protocole et la section du secret.

4 [11.04.53]

5 Q. Qui était le chef de la section politique du Ministère?

6 R. Pour la section politique, c'était om Ieng Sary qui en avait  
7 la responsabilité, bong So Hong était son second.

8 Q. À la page suivante de ces notes, en khmer, 00427852, en  
9 anglais, 00003269, nous retrouvons une description du  
10 secrétariat.

11 J'aimerais vous poser des questions à ce sujet. Il s'agit du  
12 paragraphe numéro 6. Nous avons un... une description du  
13 secrétariat gouvernant dont les fonctions sont, je cite:

14 "D'aider les bureaux à gérer la rédaction de courriers des  
15 cérémonies nationales, des journées militaires, des pays amis,  
16 des courriers échangés entre les ambassades et avec des États  
17 pour préparer des conférences internationales".

18 Qui était responsable de la section secrétariat du Ministère?

19 R. Au Ministère des affaires étrangères, M. Thiounn Prasith était  
20 responsable de cet aspect.

21 Q. Je vous remercie.

22 Je n'ai plus de question concernant ce document.

23 J'ai un nouveau document que j'aimerais remettre au témoin. C'est  
24 le document E3/857; je dispose d'un exemplaire papier pour le  
25 témoin, et je vais poser des questions préliminaires pour savoir

36

1 si le témoin avait connaissance de ce sujet en particulier.

2 [11.08.11]

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Vous y êtes autorisé.

5 Huissier d'audience, veuillez transmettre l'exemplaire papier que  
6 tient le coprocurateur et le remettre au témoin.

7 M. LYSAK:

8 Q. Monsieur le témoin, ce document porte la cote E3/857, en date  
9 du 12 septembre 1977. Le titre étant "Coopération avec les  
10 comités de toutes les unités".

11 Il serait question d'un rapport d'une conférence du Ministère.

12 J'aimerais vous demander de regarder ce document et de me dire si  
13 vous avez connaissance de la conférence du Ministère dont on...  
14 dont il est question dans ce document?

15 [11.10.45]

16 R. Cette séance était également présidée par Ieng Sary. Les  
17 rapports de toutes les unités ont été soumis. Des personnes de  
18 tous le pays étaient invités à y assister ainsi que des personnes  
19 travaillant au sein des différentes sections à Phnom Penh. Ils  
20 ont participé, ils y étaient invités.

21 [11.11.16]

22 Q. Dans la première partie, portant le titre "Résumé des rapports  
23 de toutes les unités", le premier point concerne les activités  
24 des ennemis.

25 Nous sommes à la page en khmer: 00086707; et en anglais: 0003...

37

1 00355487; et en français: 00811327.

2 Et j'aimerais citer cette partie précise, je cite: "Dans nos  
3 assemblées ministérielles, nous avons constaté que nous avons  
4 réussi à nettoyer et à éliminer les ennemis membres de la CIA, du  
5 KGB et des envahisseurs Yuon." Fin de citation.

6 Qui à cette assemblée ministérielle a constaté que les différents  
7 ennemis avaient été nettoyés et éliminés?

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Monsieur le témoin, veuillez attendre.

10 Nous allons d'abord entendre la Défense de M. Ieng Sary.

11 Maître, vous avez la parole.

12 [11.13.02]

13 Me ANG UDOM:

14 Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges.

15 Bonjour à tous.

16 Le témoin n'a pas répondu à la question visant à savoir si la  
17 connaissance de ce document, s'il l'a déjà lu.

18 Je vois qu'il est en train de le lire.

19 Et il faut d'abord lui demander s'il a jamais vu ce document pour  
20 respecter les règles.

21 M. LYSAK:

22 Monsieur le Président, j'ai bien entendu le témoin identifier la  
23 réunion ou l'assemblée concernée et dire que ce document a été  
24 remis à tous les cadres.

25 Je pense donc qu'il a déjà... nous a déjà répondu concernant les

38

1 questions soulevées par mon confrère.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Merci.

4 L'objection de la défense de M. Ieng Sary n'est pas retenue.

5 Le coprocurateur, veuillez poursuivre.

6 Le témoin, veuillez répondre à la question.

7 [11.14.43]

8 M. ROCHOEM TON:

9 R. Comme je l'ai indiqué, je reconnais ce document; c'est un  
10 document qui avait été distribué lors de cette assemblée. J'ai  
11 reçu un exemplaire de ce document lors de cette réunion. C'est un  
12 document qui concerne les rapports remis par chaque unité  
13 résumant leur travail.

14 Ces rapports ont été approuvés par l'assemblée. Ces rapports  
15 mentionnaient le nombre de membres du KGB ayant été écrasés.

16 [11.15.51]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Je vous remercie, Monsieur le témoin.

19 La dernière question... il semblerait que le témoin ait oublié la  
20 dernière question qu'on lui a posée.

21 Monsieur le coprocurateur, veuillez renouveler votre question pour  
22 nous permettre d'entendre la réponse du témoin.

23 M. LYSAK:

24 Merci, Monsieur le Président.

25 Q. La question que je vous ai posée est... concerne la première

1 phrase de ce rapport, qui précise que: "dans nos assemblées  
2 ministérielles, nous avons constaté que nous avons réussi à  
3 nettoyer et à éliminer fondamentalement les ennemis membres de la  
4 CIA, du KGB et des envahisseurs Yuon."

5 Ce constat était-il exprimé par une personne en particulier au  
6 Ministère et, si tel est le cas, qui était cette personne?

7 M. ROCHOEM TON:

8 R. Je ne m'en souviens pas. Je ne me souviens pas qui. J'ai déjà  
9 indiqué que c'était Ieng Sary qui a donné la présentation et que  
10 So Hong a également résumé les rapports remis par chaque  
11 sous-unité ou section.

12 Le rapport synthétique résumait les rapports soumis par chaque  
13 représentant de chaque unité. Et, pour cette raison, on a abouti  
14 à une conclusion écrite, et je peux donc préciser que j'ai déjà  
15 vu ce document.

16 [11.17.40]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Monsieur le témoin, veuillez attendre.

19 Maître Son Arun, vous avez la parole.

20 Me SON ARUN:

21 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges.

22 Je regrette d'intervenir et d'interrompre cet échange de  
23 questions et de réponses entre le coprocurateur et le témoin.

24 Mon client, M. Nuon Chea souffre de vertiges et ne peut rester au  
25 prétoire, il demande à être excusé et à pouvoir suivre les débats

40

1 depuis sa cellule de détention temporaire.

2 [11.18.49]

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 La Chambre fait droit à cette demande.

5 M. Nuon Chea pourra donc être raccompagné dans sa cellule de  
6 détention temporaire, où il pourra suivre la suite des débats. La  
7 défense de Nuon Chea, veuillez soumettre le document de  
8 renonciation de M. Nuon Chea portant sa signature ou son  
9 empreinte.

10 Veuillez, unité audiovisuelle, veuillez vous assurez que les  
11 liens audiovisuels sont bien en place pour que M. Nuon Chea  
12 puisse suivre les débats.

13 Gardes de sécurité, veuillez raccompagner M. Nuon Chea à sa  
14 cellule de détention temporaire.

15 Me SON ARUN:

16 Je regrette, Monsieur le Président, nous souhaiterions également  
17 qu'un médecin soit envoyé pour ausculter M. Nuon Chea.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 En effet, vous venez de soumettre une requête concernant l'état  
20 de santé de votre client. Le médecin est déjà au courant, il est  
21 de service, et sa responsabilité est d'ausculter les accusés.

22 Donc, Maître, veuillez ne pas interrompre les interrogations de  
23 témoin sauf si l'état de santé de votre client est très  
24 inquiétant et que vous devez interrompre les échanges.

25 Ce n'est pas souhaitable, car ceci interrompt l'échange de

41

1 questions et des réponses. Maintenant, nous ne savons plus où  
2 nous en étions, il se peut que le témoin ait oublié la question.  
3 Donc, Monsieur le procureur, veuillez repérer la question, car  
4 nous ne savons plus ce que vous avez demandé au témoin.

5 [11.21.20]

6 M. LYSAK:

7 Merci, Monsieur le Président.

8 Je m'apprêtais à poser une nouvelle question.

9 Q. Dans ce même paragraphe, dans ce rapport que je viens de  
10 citer, à la page, en khmer, 00086707, à la fin du premier  
11 paragraphe, il est précisé, et je cite:

12 "Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que l'ennemi n'est pas  
13 entièrement purgé de notre Ministère ni des unités de notre  
14 organisation. Nous devons donc continuer à nettoyer notre  
15 Ministère afin qu'il soit propre comme toutes nos unités." Fin de  
16 citation.

17 Qui a donné l'ordre de "continuer à nettoyer notre Ministère"?

18 M. ROCHOEM TON:

19 R. D'après le document, c'était om Ieng Sary qui a donné cette  
20 instruction, puisqu'il a... il avait déjà indiqué que cet effort de  
21 nettoyage avait déjà été mené et que nous devons continuer à le  
22 faire. C'était une question d'ordre interne.

23 D'après les rapports obtenus, le... la position - le point de vue -  
24 de certaines personnes n'était pas encore clairement connue. Même  
25 si nous avons fait un bon travail, il restait encore des points

1 à résoudre à l'avenir.

2 [11.23.36]

3 Q. Vers la fin de cette même page, en khmer, 00086707; en

4 anglais, nous sommes à la page 00355488; et en français:

5 00811327; il y est précisé, je cite:

6 "L'ennemi le fait savoir... que 'dans peu de temps, tout le monde

7 sera arrêté et seul restera Khieu Samphan.' Nos camarades savent

8 analyser cette phrase et le signaler. Après avoir fait subir un

9 interrogatoire, nous savons voir clairement les liens des

10 ennemis." Fin de citation.

11 Savez-vous qui a fait ce commentaire lors de cette assemblée

12 ministérielle?

13 R. C'est un sujet qui est trop détaillé; je ne m'en souviens pas.

14 [11.25.02]

15 Q. Je n'ai plus de question concernant ce document, Monsieur le

16 témoin.

17 J'aimerais passer maintenant à un autre sujet. Pendant le régime

18 du Kampuchéa démocratique, y avait-il une période où des

19 personnes étaient arrêtées et ont disparu du Ministère?

20 R. Oui, c'est exact.

21 Cependant, je ne me souviens pas; c'était peut-être en 1977 et

22 1978.

23 Q. Est-ce que les cadres du Ministère ont été envoyés dans des

24 camps de travail pour y être éduqués?

25 R. Oui, ils l'étaient. Les gens... des gens étaient envoyés vers

43

1 des sites de production et des sites de travail pour y être  
2 éduqués.

3 Q. Quels étaient les sites de production et les sites de travail  
4 auxquels le personnel du Ministère était envoyé à des fins  
5 d'éducation?

6 R. Pour ce qui est du bureau B-1, les gens étaient envoyés à la  
7 section de production de Takhmau, qui était sous le contrôle du  
8 Ministère.

9 Q. Est-ce que le site de production de Takhmau portait un nom de  
10 code ou un numéro de code?

11 R. Non, il n'y avait aucun nom de code. Cela s'appelait le site  
12 de production Takhmau.

13 [11.28.04]

14 Q. Est-ce que des membres du personnel du Ministère ont également  
15 été envoyés au chantier de l'aéroport de Kampong Chhnang?

16 R. Les personnes qui ont été envoyées au site de production de  
17 Takhmau n'ont pas été envoyées au chantier de l'aéroport de  
18 Kampong Chhnang. Je ne sais pas si des gens y ont été envoyés,  
19 mais en tout cas personne de ma section n'y a été envoyé.

20 [11.28.56]

21 Q. Quel genre de comportement entraînait le renvoi de membres du  
22 personnel du Ministère à des fins de... d'éducation?

23 R. Des personnes ayant commis des fautes mineures, par exemple ne  
24 pas travailler de manière active ou ne pas effectuer les tâches  
25 qu'on leurs confiait.

44

1 Q. Qui décidait du renvoi des membres du personnel du Ministère  
2 afin qu'ils soient éduqués?

3 R. Au sein du Ministère, dans la section des cuisines, nous  
4 travaillions avec le personnel des cuisines. Si ces personnes  
5 commettaient des erreurs, ils étaient renvoyés à des fins  
6 d'éducation.

7 Pour ce qui est de la section de l'accueil des invités, si les  
8 responsables de cette section observaient leurs subalternes  
9 commettre des fautes, alors ils décidaient de leur renvoi.

10 Quelque soit la décision prise, cela devait être approuvé au  
11 final par om Ieng Sary.

12 Q. Monsieur le Président, j'aimerais lire au témoin un extrait de  
13 son... sa deuxième audition du Bureau des cojuges d'instruction, le  
14 document E3/63.

15 J'aimerais me référer à la page, en khmer: 00228846; en anglais:  
16 00231411; et en français: 00376057.

17 Nous avons déjà soumis un exemplaire de cette audition au témoin,  
18 mais je dispose d'un exemplaire supplémentaire. Nous  
19 souhaiterions que cette page soit également projetée à l'écran.

20 [11.32.00]

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Allez-y.

23 Huissier d'audience, veuillez vérifier le document sous les yeux  
24 du témoin et l'aider à le retrouver pour gagner du temps.

25 Si vous ne pouvez pas voir le document à l'écran, je voudrais

45

1 qu'on remette un exemplaire papier du document au témoin.

2 M. LYSAK:

3 Q. Je voudrais vous interroger sur la page khmère: 228846.

4 Je lis: "Le bureau 870 envoyait des informations à l'oncle Ieng

5 Sary, qui décidait de qui devait être envoyé se faire rééduquer."

6 Fin de citation.

7 Quel type d'information était envoyé par le bureau 870 à Ieng

8 Sary concernant les cadres devant être rééduqués ou arrêtés?

9 M. ROCHOEM TON:

10 R. À ce propos, comme je l'ai déjà indiqué, premièrement, après

11 réception des informations ou documents du bureau 870, Ieng Sary

12 donnait certaines indications, mais il s'agissait d'une décision

13 du bureau 870. Mais les instructions arrivaient à om Ieng Sary,

14 lequel prenait une décision pour la mise en œuvre de la décision

15 prise.

16 [11.34.50]

17 Q. Est-ce que Ieng Sary recevait de la part du bureau 870 des

18 aveux de S-21 contenant le nom des cadres du Ministère qui avait

19 été mis en cause?

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Témoin, veuillez attendre. L'avocat international de Khieu

22 Samphan a une objection.

23 Je vous en prie.

24 Me VERCKEN:

25 Merci, Monsieur le Président.

46

1 Mais en fait c'est toujours la même objection. Je remarque que  
2 encore et toujours tiens à la main - semble-t-il - sa déposition  
3 antérieure et je ne suis pas sûr que ça soit favorable à une  
4 réelle spontanéité dans les réponses qu'il donne à cette barre.  
5 Et, comme vous l'avez proposé tout à l'heure, je propose qu'il  
6 repose devant lui, sans les lire pour répondre, ses dépositions  
7 antérieures.

8 [11.36.01]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Merci.

11 Témoin, je vous rappelle que vous déposez devant la Chambre. Vous  
12 n'avez pas à vous référer spécifiquement au document. Il suffira  
13 de répondre aux questions posées par les différentes parties.

14 Il pourrait y avoir des différences entre ce que vous dites dans  
15 le prétoire et ce que vous avez déjà dit dans le cadre de vos  
16 auditions.

17 À l'exception des cas où l'on vous renvoie à un passage précis du  
18 document - auquel cas, vous pouvez vous y reporter -, veuillez  
19 procéder comme je l'ai dit.

20 En outre, veuillez attendre attentivement les questions qui vous  
21 sont posées par les parties. Vous n'avez pas à lire les réponses  
22 données dans le document.

23 Je demande au coprocurateur de répéter sa dernière question.

24 [11.37.04]

25 M. LYSAK:

47

1    Merci, Monsieur le Président.

2    Q. Ma question est la suivante: est-ce que Ieng Sary recevait du  
3    bureau 870 des aveux de S-21 contenant le nom des cadres du  
4    Ministère qui avaient été mis en cause?

5    M. ROCHOEM TON:

6    R. Lorsque des instructions écrites étaient données par l'échelon  
7    supérieur, il relayait ces informations auprès des personnes  
8    concernées, et au Ministère il y avait des membres du personnel  
9    qui devaient aller chercher les documents au bureau 870.

10   M. LYSAK:

11   Monsieur le Président, j'aimerais donner lecture d'un passage du  
12   même PV d'audition du témoin, E3/63.

13   Je pense que c'est à la même page; en khmer: 00228846; en  
14   français: 00376057; et en anglais: 00231411.

15   Nous voudrions aussi afficher cela à l'écran.

16   [11.38.56]

17   M. LE PRÉSIDENT:

18   Je vous en prie.

19   (Présentation d'un document à l'écran)

20   M. LYSAK:

21   Q. Durant votre audition, une question vous a été posée, à savoir  
22   qui décidait qu'une personne soit envoyée à S-21 et soit  
23   rééduquée, et voici ce que vous avez répondu, je cite:

24   "Les fautes les plus graves se fondaient sur des aveux transmis  
25   par Duch au bureau 870 puis envoyés à B-1. Le bureau 870

48

1 transmettait l'information à l'oncle Ieng Sary, qui décidait de  
2 quelles personnes devaient être envoyées se faire rééduquer.  
3 Oncle Ieng Sary m'a dit que les aveux lui étaient envoyés  
4 annotés, parfois il les recevait au moment des repas pris en  
5 commun, parfois ils étaient envoyés à son bureau par courrier  
6 secret." Fin de citation.

7 [11.39.55]

8 Ma première question de suivi est la suivante: à votre  
9 connaissance, au bureau 870, qui envoyait ces documents à Ieng  
10 Sary?

11 R. Au bureau 870, c'était peut-être le plus haut placé ou bien le  
12 numéro deux.

13 Q. Est-ce que Ieng Sary vous a dit quel type d'annotations était  
14 apposé sur les aveux qu'il recevait?

15 R. Je n'ai pas vu ces lettres ou ces documents, mais on y  
16 trouvait certaines déclarations. Cela ne nous a jamais été  
17 révélé. Mais, concernant les personnes qui devaient être emmenées  
18 pour se faire rééduquer, la décision était prise par le bureau  
19 870. Je n'ai pas vu d'annotations ou de lettres moi-même.

20 [11.41.50]

21 Q. Est-ce que Ieng Sary vous a dit ce qu'il faisait de ces aveux  
22 après les avoir reçus?

23 R. Il m'a dit que certains aveux faisaient état de membres du KGB  
24 ou de la CIA ou d'autres forces agressives qui avaient été mis en  
25 cause.

49

1 Q. Lorsqu'il était décidé d'arrêter des membres du personnel du  
2 Ministère, qui procédait à l'arrestation?

3 R. La plupart du temps, le bureau 870 procédait à l'arrestation  
4 et envoyait un camion pour emmener les gens.

5 Q. Au bureau 870, il y avait une unité spécialement chargée de  
6 procéder à ces arrestations?

7 R. À l'époque, cette unité était appelée Y-10.

8 Q. Savez-vous qui était responsable de cette unité Y-10?

9 R. À Y-10, la première personne que j'ai connue a été Hin  
10 (phon.); Hin (phon.) et Van (phon.), c'était des militaires  
11 attachés à Y-10.

12 [11.44.51]

13 Q. De quelle manière le personnel militaire de Y-10 venait au  
14 Ministère pour procéder à une arrestation? Comment savaient-ils  
15 la manière d'identifier la personne à arrêter?

16 R. Je prends un exemple: prenons un certain dénommé A, cité dans  
17 le document. Le Ministère disait que la personne en question  
18 devait rester au sein du Ministère jusqu'au moment de son  
19 arrestation.

20 M. LYSAK:

21 Je voudrais, Monsieur le Président, lire un autre extrait du même  
22 document, E3/63.

23 Je donne les ERN: en khmer: 00228845; en anglais: 00231411; et en  
24 français: 00376056.

25 Et j'aimerais aussi, si vous m'y autorisez, faire afficher cette

1 page à l'écran.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Je vous en prie.

4 [11.46.38]

5 (Présentation d'un document à l'écran)

6 M. LYSAK:

7 Aux cojuges d'instruction, voici ce que vous avez dit, je cite:

8 "S'il y avait des aveux, le nom des personnes mises en cause  
9 était envoyé à l'oncle Ieng Sary, lequel clarifiait les choses et  
10 disait de qui il s'agissait et où travaillaient les personnes en  
11 question, dans quelle section.

12 Ensuite, ces personnes étaient arrêtées par du personnel  
13 militaire venant de Y-10, du bureau 870. L'arrestation se passait  
14 soit en journée, soit pendant la nuit, et la personne arrêtée  
15 était transportée en voiture." Fin de citation.

16 Q. Voici ma question: comment avez-vous appris que Ieng Sary  
17 indique à l'intention du bureau 870 quels étaient les gens mis en  
18 cause?

19 Comment avez-vous appris que Ieng Sary identifiait les personnes  
20 en question et les sections dans lesquelles elles se trouvaient?

21 [11.48.06]

22 M. ROCHOEM TON:

23 R. Parfois, om Ieng Sary me le disait, mais parfois c'était bong  
24 So Hong qui me le disait. Nous travaillions ensemble à l'époque;  
25 ils nous disaient que tel ou tel devait être emmené. Nous

1 travaillions donc ensemble, l'oncle Ieng Sary et le frère So  
2 Hong.

3 Q. Je me félicite que vous ayez mentionné So Hong parce que je  
4 voudrais vous donner l'occasion "à" réagir à une déposition qu'il  
5 a faite dans le prétoire.

6 So Hong, dans sa déposition, a dit que parfois les cadres qui  
7 devaient être arrêtés étaient emmenés à l'extérieur du bâtiment  
8 du Ministère par vous-même et qu'ils y étaient maintenus par les  
9 gens de 870, puis emmenés.

10 Je vais donner lecture de la déposition qu'il a faite de façon à  
11 ce que vous puissiez y réagir.

12 Il s'agit de la transcription E1/69.1, à la page 16. La question  
13 posée à So Hong était la suivante: "Savez-vous où allaient les  
14 gens qui étaient emmenés de ce bureau?"

15 Et voici ce qu'il a répondu, je cite:

16 "Je savais que Cheam emmenait ces gens. J'ai posé la question à  
17 Cheam, je lui ai demandé où ces gens étaient emmenés, et je me  
18 suis dit: 'la prochaine fois, ce sera peut-être mon tour'; à  
19 l'époque, je plaisantais. Il m'a dit qu'il emmenait ces gens à  
20 l'extérieur du bureau et qu'ensuite d'autres venaient les  
21 reprendre et que lui n'en savait rien." Fin de citation.

22 [11.50.09]

23 Y a-t-il eu des fois où vous avez emmené à l'extérieur du bureau  
24 du Ministère des gens qui devaient être arrêtés, après quoi ces  
25 gens étaient pris en charge par le personnel d'Y-10?

1 R. Effectivement, il y a eu des cas où cela s'est produit, comme  
2 l'a dit bong So Hong et comme je l'ai dit moi-même. Parfois,  
3 j'emmenais ces gens à l'extérieur du Ministère et nous  
4 rencontrions les gens désignés par le bureau 870.  
5 Ensuite, ces gens emmenaient les personnes en question. Je ne  
6 sais pas où elles étaient emmenées. Je l'ai déjà dit: j'ai dit  
7 que quand quelqu'un était mis en cause le bureau 870 donnait des  
8 instructions à Ieng Sary, lequel relayait ces instructions et  
9 nous chargeait de les mettre en œuvre. Ou alors c'était bong So  
10 Hong qui nous donnait ces instructions.

11 Q. C'était la question suivante, que j'allais vous poser, à  
12 savoir: quand vous emmeniez à l'extérieur du Ministère des gens  
13 arrêtés, qui vous donnait instruction de le faire?

14 [11.52.01]

15 R. Comme je l'ai dit, om Ieng Sary et bong So Hong étaient mes  
16 supérieurs directs. Seuls ces deux supérieurs donnaient des  
17 instructions.

18 Q. Quand des cadres du Ministère étaient emmenés par du personnel  
19 du bureau 870, avez-vous jamais revu ces gens?

20 R. Je ne les ai pas revus. Ils ont été arrêtés. Je ne sais pas ce  
21 qu'il leur est advenu.

22 Q. Merci.

23 J'aimerais brièvement passer à autre chose, à savoir la question  
24 des étudiants et des intellectuels rentrés de l'étranger au  
25 Cambodge.

53

1 Après la libération, à votre connaissance, est-ce que Ieng Sary a  
2 donné des instructions aux étudiants et intellectuels de  
3 l'étranger en vue de leur retour au Cambodge? Est-ce qu'il les a  
4 encouragés à rentrer?

5 R. À ce sujet - cela se retrouve d'ailleurs dans la suite de mes  
6 déclarations -, comme Ieng Sary était responsable du Ministère  
7 des affaires étrangères, il éduquait les cadres et intellectuels  
8 qui étaient volontaires, qui voulaient rentrer et se mettre au  
9 service de la nation.

10 Il leur lançait un appel, il était heureux d'accueillir ces  
11 intellectuels. Par exemple, il accueillait au Ministère ceux qui  
12 étaient considérés comme des intellectuels; on ne pouvait pas  
13 recruter des paysans qui ne savaient pas lire ni écrire.

14 En outre, au Ministère, le travail portait sur les affaires  
15 étrangères et sur la diplomatie. Nous avons donc besoin  
16 d'intellectuels pour s'occuper de ces questions importantes.

17 [11.55.05]

18 Q. Qu'est-il arrivé aux étudiants ou intellectuels rentrés de  
19 l'étranger sous le régime? Où ont-ils été envoyés une fois  
20 rentrés au pays?

21 R. À ce sujet, après la libération intervenue le 17 avril 1975,  
22 le bureau 870 s'est occupé directement du travail.

23 Concernant le Ministère dans lequel je travaillais, nous  
24 invitions seulement les intellectuels qui étaient intéressés à  
25 travailler au Ministère. Pour ce qui est des intellectuels en

1 général, cela relevait du bureau 870.

2 Q. Savez-vous à quel endroit, placé sous la direction du bureau  
3 870, étaient envoyés les étudiants et intellectuels rentrés de  
4 l'étranger?

5 [11.56.50]

6 R. Cet endroit se trouvait à Boeng Trabek, et cela était rattaché  
7 au bureau 870. Il y avait un autre endroit, Phum Ta Lei, je ne  
8 sais pas où ils se trouvaient, mais j'ai entendu parler de ces  
9 deux endroits.

10 Q. Est-ce qu'à un moment ou à un autre Boeng Trabek est passé du  
11 contrôle du bureau 870 au contrôle du Ministère des affaires  
12 étrangères?

13 R. Fin 1978, Pang a disparu. Ensuite, Vorn (phon.) est venu  
14 prendre en charge cet endroit en devenant chef de Boeng Trabek.  
15 Ensuite, le bureau 870 a donné pour instruction de placer cet  
16 endroit sous la supervision de B-1. À cette époque,  
17 l'intellectuel Seng Hong (phon.) en était le chef; par la suite,  
18 frère Hor Namhong y a été aussi.

19 Q. Avant le moment où Boeng Trabek est passé sous le contrôle du  
20 Ministère, savez-vous si Ieng Sary, en tant que membre du Comité  
21 permanent, était responsable des étudiants et intellectuels à  
22 Boeng Trabek? Est-ce qu'il jouait un rôle quelconque à leur  
23 égard?

24 [11.59.05]

25 R. Je ne sais pas quelle était l'ampleur de l'implication de Ieng

1 Sary, mais, quand le bureau 870 a placé cet endroit sous le  
2 contrôle du Ministère des affaires étrangères, oncle Ieng Sary et  
3 frère So Hong et moi-même, nous y avons rencontré les  
4 intellectuels. Nous avons également organisé des sessions de  
5 formation sur place.

6 Q. Combien de fois vous êtes-vous rendu à Boeng Trabek après que  
7 ce dernier fut passé sous le contrôle du Ministère?

8 R. À compter du moment où ce centre est passé sous le contrôle du  
9 Ministère des affaires étrangères, j'y suis allé assez souvent,  
10 mais je m'occupais uniquement des questions de ravitaillement.  
11 J'y allais souvent, parfois toutes les semaines ou tous les dix  
12 jours. J'y allais en cas de situation d'urgence, sans calendrier  
13 particulier.

14 Q. Savez-vous si Ieng Sary est allé à Boeng Trabek?

15 [12.01.10]

16 R. Nous y sommes allés ensemble ainsi qu'avec Hong, c'était fin  
17 1978; nous y sommes allés seulement trois fois.

18 Q. Combien de personnes se trouvaient au site de Boeng Trabek  
19 lorsque vous y êtes allé?

20 R. J'y ai vu de nombreuses personnes dont je ne me rappelle pas  
21 les noms. Il y avait des gens du Ministère, des gens qui étaient  
22 accompagnés de leur femme et de leurs enfants. Il y avait trop de  
23 gens.

24 Q. Vous avez indiqué que Ieng Sary a donné des enseignements ou  
25 des cours lorsque vous êtes allé à Boeng Trabek. De quoi est-ce

1 que Ieng Sary a parlé lorsque vous êtes allé avec lui à Boeng  
2 Trabek?

3 R. D'après mon souvenir, pendant ces séances, il présentait les  
4 dernières nouvelles concernant la situation du pays et la  
5 situation mondiale. Il a insisté sur le rôle des intellectuels,  
6 qui devaient contribuer à la révolution sociale.

7 Il a dit que les gens ayant un niveau d'études supérieures  
8 devaient saisir cette occasion et devenir ce que la révolution  
9 nous demandait d'être et qu'ils devaient participer à des séances  
10 d'autocritique comme les autres.

11 [12.04.01]

12 M. LYSAK:

13 Monsieur le Président, j'aurais encore une dizaine de minutes à...  
14 de questions à poser. Je me suis rapproché des avocats des  
15 parties civiles lors de la pause, qui m'ont signalé ne pas avoir  
16 besoin de l'ensemble de l'après-midi.

17 Donc, je peux terminer mes questions pendant les dix premières  
18 minutes cet après-midi ou alors je peux continuer mes questions  
19 maintenant.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Puisque l'heure est venue de suspendre l'audience pour le  
22 déjeuner, nous allons suspendre les débats et, si vous souhaitez  
23 terminer les questions que vous avez encore à poser au témoin,  
24 vous pourrez le faire cet après-midi pendant une dizaine de  
25 minutes.

57

1   Huissier d'audience, veuillez vous occuper du témoin et de son  
2   avocat pendant la pause déjeuner et les raccompagner au prétoire  
3   à 13h30.

4   [12.05.19]

5   Les gardes de sécurité, veuillez raccompagner M. Khieu Samphan à  
6   sa cellule de détention temporaire pour le raccompagner au  
7   prétoire à 13h30.

8   (Suspension de l'audience: 12h05)

9   (Reprise de l'audience: 13h33)

10  Veuillez vous asseoir. Reprise des débats.

11  La Chambre donne maintenant la parole à l'Accusation.

12  Veuillez, je vous prie, utiliser le temps qui vous a été donné de  
13  façon efficace.

14  [13.34.37]

15  M. LYSAK:

16  Merci, Monsieur le Président.

17  Q. Bonjour, Monsieur le témoin.

18  Je n'ai... il me reste encore quelques sujets à explorer avec vous.

19  J'aimerais que l'on revienne à un sujet dont nous avons parlé

20  vendredi, soit le voyage au Cambodge de Ieng Sary en 1974.

21  Pouvez-vous nous dire pendant combien de temps Ieng Sary a-t-il

22  été au Cambodge quand il est rentré, en 1974?

23  R. D'après mes souvenirs, en 74, au début de l'année 1974, il est

24  venu au Cambodge. Il est aussi venu participer au congrès

25  général, cette année-là, les deux fois.

58

1 Q. Quand il a participé au congrès, en juin 74, comme nous avons  
2 parlé vendredi, qu'a-t-il fait d'autre au Cambodge lors de ce  
3 voyage? Vous souvenez-vous?

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Monsieur le témoin, veuillez attendre avant de répondre.

6 La défense de Khieu Samphan demande la parole.

7 Allez-y, Maître.

8 [13.36.42]

9 Me KONG SAM ONN:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 J'aurais besoin d'une précision. Dans l'interprétation, j'ai  
12 entendu qu'il avait rencontré le témoin vendredi pendant  
13 l'audience, mais pourtant nous n'avions pas d'audience vendredi.

14 M. LYSAK:

15 Pardon, j'ai fait erreur. Je parlais de jeudi.

16 Merci de me corriger.

17 Q. Donc, à part la réunion dont nous avons parlé jeudi, soit le  
18 congrès du Parti auquel a participé Ieng Sary, qu'a-t-il fait  
19 d'autre au Cambodge lors de ce voyage?

20 R. D'après mes souvenirs, il n'est allé nulle part. Il est venu  
21 participer à la réunion. Je ne sais pas où il est allé après sa  
22 participation au congrès.

23 [13.38.10]

24 Q. Vous souvenez-vous si l'évacuation de Phnom Penh a fait  
25 l'objet de discussions lors du congrès de juin 1974?

59

1 R. Je ne pense pas que cela ait été un sujet de discussion.

2 Q. Un autre sujet: dans les mois qui ont précédé avril 75, vous  
3 souvenez-vous d'avoir entendu parler des sept super-traîtres du  
4 gouvernement de Lon Nol? Vous souvenez-vous de cela?

5 R. Non.

6 Q. Dernier sujet: j'aimerais que l'on parle de la réunion à B-5  
7 en avril 1975 dont vous nous avez parlé jeudi dernier.

8 Après cette réunion à B-5, où était discutée l'évacuation de  
9 Phnom Penh, ce plan d'évacuation de Phnom Penh était-il bien  
10 connu et a-t-il été largement discuté parmi les cadres qui  
11 étaient présents à B-5?

12 R. Après les discussions "par" les dirigeants, on a diffusé  
13 l'information à d'autres personnes.

14 [13.40.32]

15 M. LYSAK:

16 Je vous remercie.

17 Monsieur le Président, j'aimerais maintenant terminer en faisant  
18 projeter, pour le témoin, un vidéoclip de dix secondes.

19 Cela provient du document D108, donc, le document D108/32.2.

20 ERN V00172512, il s'agit d'un extrait.

21 (Partie de l'intervention non interprétée)

22 On retrouve ce vidéoclip sur notre annexe 6 (phon.), aux points  
23 267... 263 et 271. Il n'y a pas besoin d'avoir le son, il suffit  
24 simplement de regarder les images et voir si le témoin peut les  
25 identifier pour nous. Donc, cet extrait dure dix secondes, pas

1 dix minutes.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Je vous en prie.

4 Services techniques, veuillez afficher à l'écran cet extrait

5 vidéo.

6 (Présentation d'un document audiovisuel)

7 [13.42.36]

8 M. LYSAK:

9 Q. Je me rends bien compte que c'est très court. Si vous voulez

10 que l'on... le projette à nouveau, vous pouvez nous le dire.

11 Avez-vous reconnu les trois personnes que l'on voit dans cet

12 extrait vidéo?

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 La Chambre enjoint maintenant les services techniques de projeter

15 à nouveau l'extrait vidéo.

16 (Présentation d'un document audiovisuel)

17 M. LYSAK:

18 Q. Avez-vous reconnu ces trois personnes?

19 M. ROCHOEM TON:

20 R. J'ai vu trois personnes: il y avait Pol Pot, Nuon Chea et

21 Khieu Samphan.

22 [13.44.23]

23 Q. Et l'on voit dans "ce" vidéo qu'il y avait donc une hutte avec

24 des poteaux et un toit. Est-ce semblable à cette hotte... hutte,

25 pardon, à B-5 dont vous nous avez parlé en 75?

61

1 Est-ce une structure semblable à celle que vous nous avez décrite  
2 et où s'était tenue la réunion à B-5 d'avril 1975?

3 R. Oui, c'est la même, mais il n'y avait que trois personnes.

4 Dans la réunion dont je parlais l'autre jour, il y avait encore  
5 plus de gens dans la cabane.

6 M. LYSAK:

7 Merci beaucoup, Monsieur le témoin.

8 Nous apprécions le temps que vous avez pris pour venir répondre à  
9 nos questions.

10 Je n'ai plus de question à poser.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Je vous remercie.

13 La Chambre souhaite maintenant laisser la parole à la Partie  
14 civile pour qu'elle puisse poser ses questions, si elle en a.

15 [13.46.02]

16 Me PICH ANG:

17 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Juges.

18 J'aimerais, au nom des coavocats principaux pour les parties

19 civiles, déléguer l'interrogatoire à Me Lor Chunthy et Me

20 Élisabeth Simonneau-Fort.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Je vous en prie.

23 INTERROGATOIRE

24 PAR Me LOR CHUNTHY:

25 Merci, Monsieur le Président.

62

1 Bonjour, Madame, Messieurs les Juges. Bonjour à mes savants  
2 confrères et bonjour à tous et toutes qui suivent les débats  
3 aujourd'hui.

4 Bonjour, Monsieur le témoin. Je m'appelle Lor Chunthy. Je  
5 travaille pour l'assistance juridique au Cambodge, Legal Aid  
6 Cambodia, et je travaille pour les parties civiles.

7 Donc, j'ai quelques questions à vous poser qui porteront sur  
8 différents thèmes.

9 [13.47.32]

10 Q. Quand vous êtes-vous rallié à la révolution?

11 M. ROCHOEM TON:

12 R. Au début de l'année 1963. J'ai... le 24 août 1966, j'ai quitté  
13 ma maison. Je suis entré dans la révolution en 63, dans mon  
14 village.

15 Q. Merci.

16 Quel âge aviez-vous quand vous êtes entré dans la révolution?

17 R. J'avais 16 ou 17 ans.

18 Q. Quand vous êtes entré dans la révolution, compreniez...

19 compreniez-vous la signification de cette révolution?

20 R. C'est mon oncle qui m'a inspiré. En 1954, il est allé au  
21 Vietnam et pendant le... mon père a participé au mouvement Issarak.  
22 Mon oncle a disparu par la suite. Il est allé là-bas pour étudier  
23 le communisme.

24 Le mouvement n'était pas clair. Nous avons remarqué qu'il y  
25 avait des Nord-Vietnamiens, il y avait des soldats armés qui

1    portaient des uniformes militaires et des casques aussi, et ça  
2    m'a inspiré.

3    [13.51.24]

4    Q. Une petite précision, je vous prie: vous avez parlé de votre  
5    oncle, de votre père, et vous dites que cela vous a inspiré à  
6    entrer dans la révolution.

7    Mais comment les Khmers rouges vous ont-ils influencé pour entrer  
8    dans la révolution? Car vous étiez jarai? Comment vous a-t-on  
9    convaincu?

10   R. J'ai été témoin de quelque chose. Dans mon village, des  
11   lettres étaient envoyées d'un village à l'autre. Et j'ai aussi  
12   été témoin de réunions dans la jungle. Et j'ai entendu quelqu'un  
13   de ma belle-famille qui... qui faisait de l'instruction à des  
14   jeunes dans la jungle.

15   Nous étions des jeunes et nous faisons partie d'une minorité  
16   ethnique, mais nous n'étions pas instruits. Nous n'avions reçu  
17   aucune instruction et il y avait enfin espoir, et, je ne sais pas  
18   si c'est pertinent, mais on m'a dit... enfin, on nous a dit qu'il  
19   fallait nous joindre à la révolution pour la cause de la  
20   révolution indochinoise.

21   Je ne parlais pas très bien le khmer à l'époque, c'est ma  
22   belle-famille qui me l'a appris. Ma belle-famille avait eu des  
23   contacts avec d'autres gens dans la révolution. Moi, j'étais trop  
24   jeune à l'époque.

25   Il a dit que la révolution visait à nous libérer de l'oppression,

64

1 et qui dit oppression dit lutte. Et, pour se libérer, il fallait  
2 nous unir et lutter tous ensemble avec les Vietnamiens et  
3 d'autres gens de la région.

4 [13.54.42]

5 Je ne sais pas d'où il a tiré cette idée. Je pense qu'il avait,  
6 lui, reçu une éducation à cet effet et il nous l'a enseignée à  
7 son tour. Les jeunes du village le savaient déjà et déjà... étaient  
8 déjà entrés dans la révolution.

9 Moi, je m'y suis rallié dans la deuxième phase du recrutement et  
10 je l'ai fait après en avoir discuté avec mes parents. Ils ont dit  
11 que je pouvais aller aussi loin que je voulais, car j'étais un  
12 homme. Ils pensaient que mon oncle pouvait le faire et donc je  
13 pouvais le faire aussi. C'était leur opinion.

14 Et la famille, par exemple mon grand-frère, était d'accord. Mon  
15 frère aîné a dit que j'étais... j'étais en santé, que je pouvais le  
16 faire. Et mon frère aîné a dit que sa santé à lui n'était pas  
17 très bonne, c'est pourquoi il m'a permis d'y aller en premier.  
18 Personne ne m'a forcé. Je l'ai fait de mon plein gré. Et, quand  
19 les gens ont dit qu'il fallait aller dans la jungle, je pensai  
20 que je devais me joindre à eux.

21 Au début, donc, j'étais dans la jungle, et j'ai été dans la  
22 jungle pendant quelques mois.

23 [13.56.31]

24 Q. Merci.

25 La raison pour laquelle je vous ai posé cette question, c'est que

65

1 la révolution du Kampuchéa démocratique... certaines personnes ont  
2 été influencées par... ont dû être endoctrinées avant qu'elles  
3 entrent dans la révolution. Et c'est le Parti qui menait les gens  
4 à la victoire...

5 Donc, ma question est la suivante: quand les gens du Parti vous  
6 ont convaincu d'entrer dans la révolution, saviez-vous où vous  
7 alliez aller après?

8 R. Laissez-moi parler de l'année 64. En 1964, j'ai su par ma  
9 belle-famille que des Khmers allaient mener une révolution. Tous  
10 les Cambodgiens. J'étais très inspiré, c'était très emballant.

11 Quand j'ai entendu le terme "révolution", je... j'ai voulu m'y  
12 joindre.

13 Plus j'en entendais parler, plus c'était intéressant. Ça... je... ça  
14 me faisait... je tirais beaucoup de plaisir d'entendre parler de  
15 cette révolution. Et j'étais aussi en colère, quand j'ai entendu...  
16 quand je... car je connaissais l'oppression que vivaient les gens,  
17 et, comme homme, je... j'étais déterminé à jouer un rôle dans ces  
18 événements.

19 [13.58.48]

20 En 1965, le mouvement au Vietnam était... enfin, connaissait un  
21 grand élan. Nous savons qu'il y avait beaucoup de gens qui  
22 venaient du Vietnam dans la jungle, car, plus tôt, en 62, dans...  
23 dans mon village, le village de Nhang, il y avait eu des  
24 bombardements.

25 Les bombardements avaient commencé en 62. Donc, lorsqu'on

66

1 s'enfuyait pour fuir les bombardements, on comprenait très bien  
2 les souffrances. Et donc il était facile de nous convaincre, si  
3 l'on discutait de souffrances et d'oppression.  
4 Ceux qui étaient blessés... et moi j'ai été témoin de tout cela. Et  
5 c'était des actes horribles... par les impérialistes. Ils ont  
6 attaqué les... la population de façon arbitraire, ils nous ont  
7 attaqués, ils nous ont envahis... au Cambodge.  
8 J'en ai été témoin et j'étais en colère, et j'ai vu le mouvement  
9 vietnamien en 65, et, à ce moment-là, j'ai été très inspiré et  
10 j'avais... enfin, j'étais convaincu que je prenais la bonne  
11 décision. Et j'ai quitté mon village en 1965.  
12 [14.00.41]  
13 J'ai quitté mon village pour entrer dans la révolution et j'ai  
14 passé beaucoup de temps là-bas. J'ai aussi rencontré des gens qui  
15 nous ont donné des formations. Mais je n'ai vu que des gens qui  
16 venaient du même groupe ethnique.  
17 Mais, plus j'ai participé à des réunions, plus... et j'ai remarqué  
18 que les villages étaient menés par un chef qui, lui aussi, était  
19 entré dans la révolution.  
20 Avant d'entrer dans la révolution, je ne savais pas que les gens  
21 pouvaient être si enthousiastes vis-à-vis de la cause  
22 révolutionnaire. Et moi j'étais très emballé de... j'étais très...  
23 justement, de recevoir de l'instruction et des séances de  
24 formation révolutionnaire.  
25 Et je l'ai compris encore mieux quand j'ai rencontré om Ieng

67

1 Sary, en 1967. Ils nous ont montré... il y avait les portraits de  
2 Lénine, de Marx. Et ils nous ont donné d'autres leçons, et cela  
3 m'a permis de mieux comprendre la révolution. Et cela... grâce à  
4 cela, j'ai aimé la révolution encore plus.

5 [14.02.06]

6 Q. Ma question suivante: le 26 juillet 2012, à 11h12,  
7 l'Accusation vous a interrogé au sujet de trois photographies.  
8 Vous avez dit que ces photos ont été prises "proche du village de  
9 Trapeang Prei": où se trouvait ce village?

10 C'était le village de Boeng Lvea, Santuk, district de Santuk.

11 Donc, c'est ce que vous avez dit. J'aimerais savoir s'il  
12 s'agissait de Trapeang Prei ou de Trapeang Tuem?

13 R. Le bureau se trouvait entre les villages de Trapeang Prei et  
14 de Trapeang Tuem. Si on partait de la forêt, on passait par le  
15 village de Trapeang Prei.

16 Le village était proche du village de Trapeang Prei, à l'ouest de  
17 la rivière Chinit. Donc, le bureau était proche du village de  
18 Trapeang Prei.

19 Q. Merci.

20 De 1971 à 1974, est-ce que Khieu Samphan et Pol Pot se sont  
21 rencontrés fréquemment?

22 R. Entre 1971 et 1974, ils se rencontraient plutôt régulièrement.  
23 À certains moments, ils étaient séparés parce que les bureaux se  
24 trouvaient de côtés différents, mais ensuite les bureaux ont été  
25 rapprochés. Ensuite, Khieu Samphan est venu travailler au bureau

68

1 à côté de celui de Pol Pot.

2 [14.04.46]

3 Mais j'ai également indiqué l'autre jour qu'ils travaillaient  
4 parfois ensemble à trois: l'oncle numéro 1, l'oncle numéro 2 et  
5 Khieu Samphan.

6 À certains moments, Pol Pot restait chez lui pour écrire des  
7 notes et donc, parfois, ils restaient chacun dans un endroit  
8 différent pour préparer des documents.

9 Q. Je vous remercie.

10 Lorsqu'ils se retrouvaient, d'après ce que vous avez pu  
11 constater, est-ce qu'ils avaient l'habitude de se retrouver en  
12 fin d'après-midi?

13 R. Ils se retrouvaient le matin en prenant le petit-déjeuner.  
14 Ils mangeaient "du" bouillie ensemble et ensuite ils tenaient une  
15 réunion de, disons, 8h30 à 11 heures. Ils se rencontraient  
16 pendant le déjeuner, ensuite ils prenaient une pause et... pour  
17 reprendre leurs travaux l'après-midi.

18 À la fin de la journée de travail, ils rentraient chacun à un  
19 endroit différent et ils dînaient séparément.

20 [14.06.39]

21 Q. Peut-on donc dire qu'ils se rencontraient fréquemment et  
22 qu'ils se rencontraient par la suite pour échanger sur certains  
23 sujets? Est-ce exact?

24 R. Oui, c'est exact.

25 Q. Je vais passer à un autre sujet.

69

1 Avant le 17 avril 1975, date de la libération, j'aimerais savoir,  
2 en ce qui concernait les militaires de Lon Nol et la population,  
3 qui lançait des appels à la radio?

4 Est-ce qu'il y avait des appels à la radio?

5 Est-ce... dans ces cas-là, vous... est-ce que vous les avez entendus?

6 Et, si oui, qui a lancé ces appels à la population?

7 R. Il y avait en effet... un appel à la population, et c'est om

8 Khieu Samphan qui a prononcé cet appel.

9 Q. Merci.

10 L'appel a été donc lancé par Khieu Samphan: et de quoi parlait-il  
11 dans cet appel?

12 A-t-il encouragé la population à prendre les armes et à faire de  
13 la résistance?

14 Quel était le contenu de cet appel à la population?

15 R. À cette l'époque, Khieu Samphan était le commandant en chef;  
16 il a donc lancé un appel à la population afin qu'ils rejoignent  
17 les forces armées et... à ne pas lutter contre leur propre peuple,  
18 le peuple khmer.

19 [14.09.41]

20 Q. Merci.

21 Je passe au point suivant.

22 Au moment de la révolution, on a évacué des populations à  
23 certains endroits, notamment dans les zones libérées. Après avoir  
24 été évacués, est-ce que les gens sont rentrés chez eux, après ces  
25 évacuations?

70

1 R. D'après ce que j'ai pu observer, après les évacuations, il n'y  
2 avait aucun projet de les ramener chez eux.

3 Q. Lorsque la réunion a été convoquée pour décider de  
4 l'évacuation des villes et des zones urbaines et surtout de la  
5 ville de Phnom Penh, est-ce que les Khmers rouges ont suivi les  
6 mêmes pratiques d'évacuation qu'auparavant?

7 [14.11.50]

8 R. La manière dont cela s'est passé sur le terrain est que... avant  
9 la libération de Phnom Penh, j'ai constaté que les habitants  
10 d'Oudong avaient été évacués. Mais, sous l'administration de Son  
11 Sen... les zones sous son administration ont également été  
12 évacuées.

13 Les personnes évacuées des centres-villes étaient... étaient  
14 censées aller vers des zones libérées. Cela n'a pas posé de  
15 problème à cette époque. C'était la pratique qu'on disait être  
16 une bonne pratique.

17 En ce qui concernait les soldats, après avoir libéré une zone,  
18 ils évacuaient la population pour les réinstaller ailleurs. Cela  
19 était plus facile à gérer; c'était moins compliqué.

20 Nous n'avons pas rencontré de problèmes avec les populations  
21 parce que, à ce nouvel endroit, nous savions que les gens étaient  
22 tous de ces nouveaux éléments. Et, si l'ennemi tentait de les  
23 infiltrer, cela ne serait pas difficile "à" les identifier.

24 Q. J'aimerais approfondir ce point. Vous avez mentionné  
25 l'évacuation d'Oudong, dont vous aviez connaissance.

71

1 Avez-vous constaté des conséquences de cette évacuation? Est-ce  
2 que les gens étaient terrifiés par cette évacuation?  
3 Craignaient-ils de ne pas pouvoir rentrer chez eux?

4 [14.14.43]

5 R. J'ai fait des allers retours dans cette zone, et les  
6 populations évacuées se sont installées ailleurs et cela n'a posé  
7 aucun problème.

8 Les environs d'Oudong étaient considérés comme étant des zones  
9 libérées. Les gens ne voyaient aucun inconvénient à s'installer  
10 dans les zones libérées. Dans l'ensemble, la population n'a pas  
11 connu de difficultés.

12 Concernant la nourriture, il n'y avait pas de problème de  
13 nourriture. Le Peuple nouveau est allé dans les zones libérées...  
14 et donc se sont mêlés à la population qui était là-bas.

15 Donc, s'ils allaient ensemble cultiver les terres ou chercher du  
16 jus de palmier, ils allaient ensemble faire ces activités dans la  
17 zone libérée et cela ne posait aucun problème.

18 Q. Merci.

19 J'aimerais revenir un peu en arrière à la réunion où l'on a  
20 discuté de l'évacuation de la population de Phnom Penh.

21 Savez-vous si les dirigeants ont parlé des risques que pourraient  
22 entraîner ces évacuations, par exemple l'impact que cela pourrait  
23 avoir sur leurs revenus et leur capacité à gagner leur vie?

24 [14.16.49]

25 R. Suite à la libération de Phnom Penh, la population a été

1 évacuée vers différents endroits.  
2 Je n'ai jamais reçu d'informations concernant les difficultés ou  
3 les risques qu'encouraient ces gens. Nous avons simplement  
4 observé des gens qui quittaient la ville, parfois pieds nus.  
5 Lorsque je passais par la partie ouest de Phnom Penh, j'ai croisé  
6 des gens qui quittaient la ville. Il y avait une famille  
7 transportant deux sacs de billets de banque. Ils étaient en  
8 transpiration. Je leur ai demandé ce qu'ils transportaient et ils  
9 ont refusé de me le dire. J'ai donc inspecté ces deux sacs et  
10 j'ai vu les billets de banque.  
11 Je leur ai dit que c'était inutile de transporter ces billets de  
12 banque parce que, dans les zones libérées, on ne s'en sert pas,  
13 donc c'est une perte de temps. Ils n'arrivaient pas à retenir  
14 leurs larmes... leurs larmes et ils ont éclaté en sanglots. J'ai  
15 essayé de les consoler en leur "expliquer" que c'est ainsi que la  
16 situation évoluait et qu'il ne fallait pas être chagriné. C'est  
17 un moment que j'ai vécu moi-même.  
18 [14.18.45]  
19 Quant aux autres difficultés, je n'ai pas eu l'occasion  
20 d'observer les difficultés parce que, dans les coopératives, il y  
21 avait suffisamment à manger. Même s'il n'y avait pas de  
22 commerces, de marchandises, ils avaient de quoi manger.  
23 J'ai essayé de les convaincre en expliquant qu'à la campagne tout  
24 le monde pouvait gagner sa vie et que, même s'il y avait un  
25 million d'habitants qui quittait la ville, tout le monde allait

1 manger à sa faim.

2 Q. Vous nous dites donc qu'avant l'évacuation on n'a pas expliqué  
3 à la population comment "ils" allaient gagner leur vie suite à  
4 l'évacuation. À cette époque, pensiez-vous que l'évacuation était  
5 un projet temporaire ou un projet à long terme visant à faire  
6 sortir l'ennemi?

7 Est-ce qu'ils étaient évacués parce qu'on craignait la présence  
8 d'ennemis?

9 Est-ce que les dirigeants ont pris en compte d'éventuelles  
10 conséquences graves de cette évacuation?

11 [14.20.30]

12 R. Pour être honnête, je ne comprenais pas le plan tel qu'il a  
13 été conçu par les hauts dirigeants. Mais j'ai observé, en  
14 arrivant en ville, qu'on avait évacué la population, car, quand  
15 je suis arrivé, la ville était déjà vide.

16 En termes de sécurité, il ne pouvait pas y avoir de problème,  
17 parce que tout était désormais régi par les Khmers rouges. Par la  
18 suite, j'ai entendu, depuis la base et de la part des militaires,  
19 que les citoyens évacués de Phnom Penh souffraient beaucoup.

20 Ils m'ont également dit que c'était tant mieux pour eux parce que  
21 les résidents, les habitants de Phnom Penh, avaient vécu la bonne  
22 vie pendant trop longtemps et que, donc, c'était à eux maintenant  
23 de connaître les difficultés que nous avons nous-mêmes connues.

24 Q. Je vous remercie.

25 Vous avez donc été témoin de l'évacuation de la population et

74

1 vous avez croisé des habitants quittant la ville. Ma question est  
2 donc la suivante: avez-vous observé des soldats des Khmers rouges  
3 qui accompagnaient ces évacués?

4 Ou avez-vous observé des soldats des Khmers rouges qui  
5 violentaient la population?

6 Par exemple, des personnes évacuées ayant oublié leurs affaires  
7 et cherchant à revenir et les récupérer et croisant des gardes  
8 des Khmers rouges?

9 Dans ce genre de situations, est-ce que les Khmers rouges ont  
10 réagi avec violence à l'encontre des civils?

11 Avez-vous pu observer ce genre d'événements pendant l'évacuation?

12 [14.22.54]

13 R. Non, je n'ai pas observé cela personnellement.

14 Q. Merci.

15 Saviez-vous que les personnes évacuées étaient appelées "le  
16 Peuple nouveau" ou "le Peuple du 17 avril"? Pouvez-vous nous  
17 parler de ces termes?

18 R. Les personnes évacuées de Phnom Penh après le 17 avril 1975 se  
19 sont installées dans différents endroits. Certains les appelaient  
20 "le Peuple nouveau", d'autres les appelaient "le Peuple du 17  
21 avril" parce que, lorsqu'ils sont arrivés dans les bases, ils  
22 étaient enregistrés à des fins de statistiques.

23 Donc, afin de gérer la situation, il fallait noter les chiffres  
24 exacts concernant le nombre de personnes nouvellement arrivées  
25 dans un village ou à un endroit. C'était à des fins

75

1 d'administration.

2 Ce n'est qu'en préparant les listes de ces personnes que nous  
3 pouvions gérer les populations des villages. Il s'agissait aussi  
4 d'être en mesure de contrôler les éléments présents au village.

5 [14.25.54]

6 Q. Lorsqu'on a évacué Phnom Penh, y avait-il un plan prévu pour  
7 leur réception dans les autres villes ou dans les autres  
8 endroits?

9 R. Comme je l'ai indiqué dans une précédente réponse, les  
10 personnes évacuées de la ville ont été reçues dans les  
11 coopératives. Ils travaillaient côte à côte avec les gens des  
12 bases.

13 À certains endroits, les personnes arrivant de la ville ont été  
14 bien prises en charge, mais à d'autres endroits il y a eu des  
15 problèmes, parce que, dans certaines coopératives, il y avait des  
16 incidents de vengeance personnelle.

17 J'ai pu l'observer moi-même. Les gens devaient aller creuser la  
18 terre, construire des barrages, et ne mangeaient que du "bouilli"  
19 dilué. J'ai observé ce genre de situation, j'ai rencontré des  
20 gens dans ces endroits, et j'ai moi-même dit au chef de cette  
21 coopérative que, si les gens mangeaient du "bouilli" dilué, cela  
22 voulait dire que les cadres, à cet endroit, manquaient à leurs  
23 obligations et que...

24 [14.28.07]

25 J'ai posé des questions, et cette personne ne m'a pas pris au

1 sérieux. Je lui ai bien dit qu'il fallait le prendre au sérieux.  
2 Ce monsieur m'a dit de m'occuper de mes affaires et il m'a dit  
3 que si je venais de l'échelon supérieur je devais m'occuper de  
4 mes propres affaires.  
5 Mais je ne pouvais m'empêcher, je l'ai observé et je lui ai  
6 expliqué que dans la révolution il fallait garantir l'égalité, et  
7 je lui ai dit que si les gens mangeaient une bouillie diluée,  
8 c'était mauvais signe. Nous sommes des êtres humains et il faut  
9 que nous soyons bien traités. J'ai observé cela et c'est ce que  
10 j'ai dit au chef de cette coopérative.  
11 Q. Je vous remercie.  
12 Vous dites vous être rendu dans une coopérative où vous avez pu  
13 observer par vous-même cette situation: c'était à quel moment?  
14 Et en avez-vous fait rapport à l'échelon supérieur après avoir  
15 observé cette situation dans cette coopérative?  
16 [14.29.36]  
17 R. Entre 1977 et 1978, je voyageais plus fréquemment dans les  
18 provinces. Je suis allé dans les provinces et j'ai observé la  
19 condition de la population et j'en ai fait rapport à l'échelon  
20 supérieur.  
21 On m'a recommandé d'appeler un chat un chat, et donc, lorsque je  
22 devais faire rapport de mes observations à l'échelon supérieur,  
23 peu importait de quel cadre il s'agissait ou quel était son  
24 niveau, j'ai été très franc. Et je savais que, pour cette raison,  
25 j'étais sur le point d'être purgé. Mais je pensais bien faire

1 pour survivre.

2 Q. Vous avez dit que, lorsque vous avez observé ces faits, vous  
3 en avez fait rapport à l'échelon supérieur. À qui en avez-vous  
4 fait rapport: à Pol Pot ou à d'autres personnes?

5 R. Je travaillais au niveau du Comité permanent avec om Ieng  
6 Sary, avec qui je pouvais parler. Je parlais surtout à lui.  
7 Om Pol Pot m'appelait pour que je vienne le voir à l'occasion et  
8 je ne lui ai jamais rien caché de ce que j'ai vu.

9 Une fois, il m'a dit que je n'avais pas à lui dire de telles  
10 choses et que je devais le faire pendant les séances  
11 d'autocritique.

12 [14.32.14]

13 C'est plus... quand j'en ai parlé à om Ieng Sary et... je lui ai  
14 parlé de ce que j'ai vu, lui m'a demandé de m'occuper de mes  
15 affaires.

16 Et quand j'ai vu Om numéro 1, lui m'a dit d'attendre la réunion  
17 pour que je puisse exprimer clairement, lors de la réunion, ce  
18 que j'ai vu.

19 Je ne sais pas s'il le disait... enfin, s'il le pensait ou si  
20 c'était de l'ironie de sa part.

21 Q. Vous dites que vous avez rendu compte à Ieng Sary de ce que  
22 vous avez vu. Après avoir fait de tels rapports, y a-t-il eu des  
23 changements? Des mesures ont-elles été prises dans les régions où  
24 vous aviez constaté des problèmes?

25 R. Non, je ne sais pas ce qu'il a dit lors de la réunion du

1 Comité permanent; moi, je lui ai dit ce que j'avais vu sur le  
2 terrain.

3 Il disait qu'il fallait passer par une transition, et il a... puis,  
4 donc, m'a demandé de faire preuve de patience. Mais je ne le  
5 pouvais, car ce que j'ai vu était très difficile à accepter.

6 [14.34.27]

7 Q. Le 26 juillet, à 14 heures et 33 minutes, vous avez dit la  
8 chose suivante: qu'il y avait eu une réunion à Preah Keo, à la  
9 pagode de Morakot, où l'on avait discuté de la création de  
10 coopératives progressistes, pouvez-vous nous donner plus de  
11 détails? Qu'est-ce qu'une coopérative progressiste?

12 Q. Les coopératives progressistes sont des coopératives d'après  
13 la victoire d'avril 75... et d'établir, donc, des coopératives de  
14 ce genre dans toutes les bases et... qu'il fallait renforcer les  
15 coopératives.

16 Ainsi, les membres de la coopérative pouvaient être bien dirigés,  
17 car on nous avait dit que la... que la révolution de la... nationale...  
18 que la révolution nationale démocratique devait maintenant passer  
19 à une révolution socialiste.

20 Je ne comprenais pas très bien les détails de tout cela, mais,  
21 d'après mon expérience dans les zones rurales, les coopératives  
22 étaient déjà établies et devaient être renforcées pour que nous  
23 puissions avoir des bonnes forces pour notre défense nationale.

24 Q. Et que fallait-il faire dans les coopératives pour que les  
25 gens deviennent membres actifs, pour que ces coopératives soient

1 plus progressistes?

2 [14.37.42]

3 R. Pour améliorer les coopératives, on nous a dit qu'il fallait  
4 mener la révolution sociale, donc, tout le monde sera traité sur  
5 un même pied d'égalité. Qu'il fallait manger trois repas par jour  
6 et que... plutôt, s'il fallait manger trois repas par jour, chacune  
7 des coopératives devait fournir trois repas par jour.

8 Et cette révolution sociale nous permettrait... cette révolution  
9 socialiste nous permettrait d'atteindre le communisme, car tous  
10 les membres de la coopérative devaient être dévoués et abandonner  
11 leurs grandes demeures et venir vivre tous ensemble dans les  
12 coopératives.

13 Tout le monde portait les mêmes vêtements... la même idéologie,  
14 recevait la même formation. Et il fallait rejeter les vieilles  
15 idéologies. Et donc nous pouvions ainsi atteindre le socialisme  
16 et le communisme. Nous devons comprendre comment protéger notre  
17 pays, comment être autonomes, avoir le contrôle de notre  
18 destinée.

19 C'était difficile, certes, mais nous avons espoir qu'à l'issue  
20 de cette transition nous pourrions atteindre notre objectif. Et  
21 c'est ce que j'ai remarqué quand j'ai visité les zones rurales.  
22 Et j'ai remarqué les progrès qui y avaient été faits.

23 [14.39.58]

24 Q. Sur le sujet de ces coopératives, vous avez dit déjà que dans  
25 les coopératives il fallait manger tous ensemble. Quel était ce

80

1 concept de repas collectif?

2 R. Les repas communautaires ont commencé bien avant la libération  
3 d'avril 75. En 1970, en mars de 70, quand il y a eu le coup  
4 d'État, il y a ensuite eu un événement...

5 Cette pratique était déjà en vigueur en 73 dans les zones  
6 libérées. En 1974, nous avons remarqué que les gens aimaient  
7 manger tous ensemble, mais ce n'était pas une pratique  
8 généralisée. Ce n'est qu'après 1975 que les coopératives ont  
9 évolué. C'est ce que j'ai remarqué.

10 [14.41.46]

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Merci, Maître.

13 Merci, Monsieur le témoin. C'est un bon moment "de" marquer une  
14 pause. Nous allons donc prendre une pause de vingt minutes et  
15 nous reprendrons à 15 heures.

16 Huissier d'audience, veuillez apporter votre soutien au témoin et  
17 à son conseil pendant la pause et vous assurer qu'ils soient de  
18 retour au prétoire avant 15 heures.

19 (Suspension de l'audience: 14h42)

20 (Reprise de l'audience: 15h04)

21 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

22 La parole est aux coavocats principaux des parties civiles.

23 [15.05.34]

24 Me LOR CHUNTHY:

25 Q. Merci.

81

1 Bonjour, pour gagner du temps, je demande au témoin de donner des  
2 réponses concises à mes questions.

3 Avant la pause, nous avons parlé des coopératives. Vous avez dit  
4 qu'il y avait des réunions à la pagode de Preah Keo pour parler  
5 de l'évacuation des populations vers différents endroits et  
6 notamment en ce qui concernait les coopératives les plus  
7 avancées.

8 M. ROCHOEM TON:

9 R. J'ai en effet répondu à cette question tout à l'heure au sujet  
10 de la réunion à la pagode de Preah Keo. À l'époque, le président  
11 a insisté sur le besoin de passer du socialisme au socialisme  
12 démocratique, et nous avons parlé justement de ce sujet pendant  
13 cette réunion.

14 Il a dit que tout avait été mené à bien et que maintenant il  
15 fallait se concentrer sur les travaux de coopératives. Je ne  
16 saurai en dire plus. À l'époque, nous avons essayé de renforcer  
17 ces coopératives avancées dans tout le pays.

18 Auparavant, ce genre de coopérative n'existait que dans certaines  
19 régions. Donc l'objectif était de renforcer ce type de  
20 coopérative afin de les généraliser à travers le pays. Il a fallu  
21 être unis en interne pour être plus forts.

22 [15.07.59]

23 Q. Suite à la victoire du 17 avril 1975, est-ce que le Parti  
24 avait prévu d'imprimer des billets de banque pour... à utiliser  
25 lors des transactions financières économiques?

82

1 R. Au sujet des billets de banque, après la libération de Phnom  
2 Penh, en fait, des billets de banque avaient été imprimés  
3 jusqu'en 1974.

4 Il existait des billets de banque du Kampuchéa démocratique. Ces  
5 billets de banque étaient entreposés dans un bâtiment proche de  
6 Wat Phnom, mais les billets n'étaient pas encore en circulation  
7 et les billets n'ont jamais servi de monnaie courante. Les  
8 billets ont été imprimés mais jamais utilisés.

9 [15.09.29]

10 Q. Je vous remercie.

11 Pour quelle raison est-ce que ces billets de banque n'ont jamais  
12 servi? Y avait-il un projet visant à supprimer les billets de  
13 banque?

14 R. Comme j'avais indiqué tout à l'heure, les billets de banque  
15 avaient été imprimés mais n'ont jamais été mis en circulation.  
16 Probablement, le moment n'était pas venu de les mettre en  
17 circulation.

18 Q. J'aimerais savoir si une politique existait visant à abolir  
19 les billets de banque et la propriété privée? Cela faisait-il  
20 partie de la politique?

21 R. Oui, dans le cadre du plan, les billets de banque qui avaient  
22 été imprimés n'ont pas été mis en circulation. Il n'y avait pas  
23 de système de marché.

24 Les dirigeants ont décidé que le... que les marchés ne  
25 fonctionneront pas et que les billets de banque ne seront pas mis

1 en circulation. C'est tout ce que je savais à l'époque.

2 Q. Donc, une telle décision a été prise et est-ce que cette  
3 décision a été annoncée?

4 [15.11.08]

5 R. Non, la décision n'a pas été annoncée. Nous avons simplement  
6 appris cette décision... ou, plutôt, cette décision n'était connue  
7 que par un cercle restreint.

8 À cette époque, les gens ne savaient pas que les billets de  
9 banque avaient été imprimés parce que, à cette époque, il y avait  
10 un désir très fort de supprimer la propriété privée et de lutter  
11 contre la corruption. Nous souhaitions donc que la propriété  
12 devienne collective, que ce soit des bœufs ou des buffles, le  
13 bétail appartenait donc à la collectivité.

14 Q. Je passe au point suivant.

15 Vous avez dit avoir rencontré Khieu Samphan et que Khieu Samphan  
16 vous a dit de faire visiter les invités. J'aimerais savoir si  
17 vous étiez au courant du rôle de Khieu Samphan et des décisions  
18 qu'il était autorisé à prendre à cette époque?

19 R. Je le connaissais depuis 1971. C'était un intellectuel  
20 extrêmement bien connu. Pang était son prédécesseur, qui a été  
21 remplacé par Doeun. Le grand public le connaissait et, lorsque  
22 Doeun a disparu, il disait que lui était en charge du bureau 870.  
23 Lorsque des invités étrangers se rendaient dans la zone Est en  
24 visite, c'est lui qui nous autorisait à accompagner ces  
25 délégations étrangères dans la zone Est.

84

1 Je devais passer par cette administration. Une fois  
2 l'autorisation obtenue, je pouvais garantir la sécurité.  
3 Lorsqu'il y avait des visites d'étrangers, le principal enjeu  
4 c'était la sécurité. Et donc la sécurité était la priorité  
5 principale lors de visites des délégations étrangères.  
6 Après la libération, il y avait encore des problèmes de lutte de  
7 pouvoir dans les régions et chacun voulait devenir le chef de sa  
8 région. Nous devions demander l'autorisation du bureau 870, et  
9 sans l'autorisation du bureau 870 nous ne pouvions nous rendre  
10 dans ces différentes régions et les présenter aux invités  
11 étrangers. Il fallait donc demander au bureau 870 une  
12 autorisation préalable.  
13 [15.15.21]  
14 Q. Ma question concernait le rôle de Khieu Samphan. De quel  
15 pouvoir disposait-il à... au bureau 870?  
16 R. À la fin de 1978 - et c'est une supposition de ma part, mais  
17 je pense tomber juste -, Ieng Sary m'a dit que, même au niveau du  
18 Centre, il y avait quelques complications.  
19 À cette époque, il était également membre du Comité central. Il  
20 avait été nommé pour remplacer Doeun. Je pensais qu'il était  
21 membre du Comité permanent. Il était chargé d'accueillir des  
22 invités, de vérifier l'identité des invités étrangers et de gérer  
23 d'autres questions administratives d'ordre national.  
24 Q. Pourriez-vous expliquer à la Chambre la relation "avec" le  
25 bureau de Khieu Samphan et le B-1?

1 [15.17.16]

2 R. Le B-1 avait des liens avec tous les bureaux du pays. Le  
3 Ministère, au B-1, et son personnel voulaient avoir des  
4 informations concernant la situation du pays. Pour avoir ces  
5 informations, il fallait contacter le bureau 870 parce que c'est  
6 le bureau 870 qui concevait le plan politique et s'occupait des  
7 affaires administratives du pays.

8 Donc il a fallu s'en référer à eux pour avoir les informations.

9 Q. Vous venez de dire que, de suite après la libération, il y  
10 avait des difficultés parce que certains chefs de zone  
11 cherchaient à renforcer leur position. Mais, par la suite,  
12 certains chefs de zone ont mystérieusement disparu. Est-ce que  
13 vous en étiez au courant?

14 [15.18.36]

15 R. Je n'en n'avais pas connaissance en détail, mais les problèmes  
16 ont perduré. Notamment, la sécurité a posé problème, surtout en  
17 1977.

18 Par la suite, des chefs de certaines zones ont disparu. Comme je  
19 l'ai indiqué, seulement certaines "zones" n'étaient pas en bons  
20 termes avec Pol Pot. C'est peut-être pour cela qu'ils ont  
21 disparu.

22 Q. Qu'en est-il de Koy Thuon? Qu'est-il devenu?

23 R. D'après mes connaissances, Koy Thuon a été nommé secrétaire du  
24 commerce après la libération. Ensuite, il a mystérieusement  
25 disparu et je ne savais pas pourquoi.

1 Me LOR CHUNTHY:

2 Merci beaucoup, Monsieur le témoin.

3 J'aimerais maintenant céder la parole à ma collègue, le coavocat  
4 international.

5 [15.20.20]

6 INTERROGATOIRE

7 PAR Me SIMONNEAU-FORT:

8 Oui, bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et  
9 Messieurs les juges. Bonjour à tous et bonjour, Monsieur le  
10 témoin.

11 Q. Je vais terminer cette journée en vous posant quelques  
12 questions. Vous avez déjà donné beaucoup de précisions. Vous avez  
13 répondu à beaucoup de questions déjà de la part de mon confrère  
14 et de la part des procureurs.

15 En ce qui me concerne, je souhaiterais obtenir peut-être quelques  
16 détails supplémentaires et peut-être aussi quelques explications  
17 pour ma compréhension de ce qui s'est passé exactement.

18 Mes questions sont des questions de suivi qui vont suivre un  
19 ordre chronologique des événements, en commençant avec cette  
20 réunion de début avril 75 pendant laquelle a été planifiée  
21 l'organisation de l'évacuation de Phnom Penh.

22 Vous avez expliqué pendant les débats, et vous l'aviez déjà  
23 expliqué aux juges d'instructions, que vous aviez entendu ce qui  
24 se disait pendant cette réunion début avril 75. Vous avez dit que  
25 vous aviez entendu les raisons qui ont été données, à savoir que

87

1 si les gens restaient dans les villes il serait difficile de les  
2 contrôler.

3 Vous avez aussi dit que vous aviez entendu qu'on donnait  
4 l'exemple d'Oudong et vous avez dit que les gens ont applaudi  
5 pour approuver le projet.

6 Ma question est la suivante: puisque vous avez entendu tout cela,  
7 est-ce que vous avez également entendu que l'on prévoyait une  
8 organisation particulière pour cette évacuation en raison du très  
9 grand nombre de personnes qu'il y avait à Phnom Penh? Est-ce  
10 qu'on a parlé d'une organisation particulière pour les mettre sur  
11 les routes?

12 [15.22.41]

13 M. ROCHOEM TON:

14 R. Concernant ce sujet, j'y ai déjà répondu. J'ai indiqué qu'à  
15 l'époque je montais la garde et que Pol Pot et d'autres  
16 dirigeants... que Pol Pot a fait la présentation et que les autres  
17 dirigeants étaient d'accord avec Pol Pot.

18 Les autres étaient d'accord avec ces trois dirigeants, et ensuite  
19 ils ont tous applaudi. Ils ont parlé de l'évacuation de la ville,  
20 mais ils n'ont pas donné de détails lors de cette réunion.

21 Q. Je vous remercie.

22 Je vais vous poser une question plus précise: est-ce que vous  
23 avez entendu parler à ce moment-là de la façon dont on allait  
24 nourrir les gens sur la route, de la façon dont on allait leur  
25 donner à boire, de la façon dont on allait s'occuper des

88

1 personnes âgées, des enfants, des malades, des femmes enceintes?  
2 Est-ce que vous avez entendu quelque chose là-dessus pendant  
3 cette réunion?

4 [15.24.06]

5 R. Comme je viens de l'indiquer, je n'avais pas connaissance des  
6 détails de ce plan. Comme je l'ai indiqué, lors de cette réunion,  
7 les détails mineurs n'ont pas été abordés non plus.

8 Q. Je vous remercie, Monsieur, de m'indiquer que les détails  
9 mineurs n'ont pas été abordés.

10 Je vais passer à ma question suivante.

11 Vous êtes arrivé à Phnom Penh le 19 avril et vous avez expliqué  
12 un petit peu ce que vous aviez vu pendant les débats et vous  
13 aviez déjà également expliqué aux juges d'instruction.

14 Vous avez dit que vous aviez vu des cadavres au bord des routes  
15 et vous avez dit à l'instant que vous aviez vu des gens porteurs  
16 de billets, d'argent, et qu'ils ne voulaient pas s'en séparer.

17 Est-ce que vous avez vu également des personnes malades, des  
18 personnes qui avaient du mal à marcher, des femmes qui portaient  
19 des enfants, des personnes qui étaient en grande difficulté?

20 [15.25.35]

21 R. Concernant l'évacuation, les personnes évacuées ont dû, bien  
22 sûr, rencontrer des difficultés. Cela va sans dire, parce que ces  
23 gens s'étaient habitués à une vie luxueuse en habitant dans des  
24 pièces... air conditionné, alors que lors de l'évacuation ils  
25 transpiraient partout. Donc, bien sûr, ils ont connu des

1 difficultés lors de l'évacuation.

2 Mais, lorsque nous nous sommes "combattus" pour libérer les  
3 villes, nous aussi, nous avons connu de grandes difficultés. Nous  
4 avons risqué nos vies pour libérer les villes et les gens qui ont  
5 quitté les villes simplement, cela ne nous paraissait pas si  
6 difficile.

7 Q. Je vous remercie, Monsieur.

8 Vous êtes ensuite entré dans Phnom Penh et vous avez indiqué aux  
9 juges d'instruction le 5 décembre 2007, dans le document E3/24,  
10 la phrase suivante.

11 Je vais peut-être citer l'ERN.

12 Je propose de lire simplement cette phrase, Monsieur le  
13 Président, pour aller plus vite, et je peux donner les ERN en  
14 trois langues si vous êtes d'accord. Est-ce possible?

15 [15.27.04]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 (Intervention non interprétée)

18 Me SIMONNEAU-FORT:

19 Je vous remercie.

20 Donc, dans ce document E3/24 - à l'ERN français: 00503921;

21 anglais: 00223582; khmer: 00204069 -, vous dites la phrase

22 suivante:

23 "Au contraire, en ce temps-là, on nous a dit qu'il fallait

24 craindre les ennemis ou qu'il fallait être vigilant par rapport

25 aux forces enfouies dans les maisons, même si les forces les plus

1 importantes ont été déjà écrasées."

2 Q. Est-ce que vous pouvez me dire, Monsieur, ce que c'était que  
3 ces forces enfouies dans les maisons?

4 [15.28.16]

5 M. ROCHOEM TON:

6 R. Les forces enfouies... normalement, lorsque les forces  
7 militaires ont été vaincues, les forces enfouies se cachaient  
8 dans les maisons et préparaient des complots et étaient équipées  
9 de grenades et d'autres munitions.

10 Donc, si nous ne parvenions pas à éliminer ces forces enfouies,  
11 ils allaient probablement faire preuve de résistance ou se  
12 rebeller contre nous, ce qui poserait une menace contre la  
13 révolution.

14 En menant à bien la révolution, il a fallu... il fallait maîtriser  
15 la situation. Si nous ne maîtrisions pas la situation qui  
16 évoluait, nous allions échouer. Il fallait donc éliminer les  
17 forces enfouies. Il y avait des forces enfouies.

18 Même si nous... même s'ils avaient été vaincus, cela ne voulait pas  
19 dire qu'ils étaient entièrement vaincus, il restait encore des  
20 éléments qui cherchaient à se soulever contre le régime. Et c'est  
21 pour cette raison qu'il y avait des forces enfouies dans les  
22 maisons.

23 Il y avait des scénarios possibles. Même dans les zones libérées,  
24 il subsistait certains mauvais éléments. Il y avait des ennemis  
25 et des espions cachés dans les zones libérées. C'est pour cela

91

1 que les bombardements aériens ont réussi à cibler certains  
2 endroits. C'est pour cela qu'il a fallu maîtriser la situation.  
3 Même en ayant évacué la population de Phnom Penh, vous voyez bien  
4 que nous "avons" le contrôle du pays que pendant trois ans et  
5 huit mois, et, même en arrivant à éliminer ces éléments, nous ne  
6 savions pas pendant combien de temps nous pouvions garder le  
7 pouvoir.

8 [15.30.52]

9 Il y avait beaucoup de personnes, y compris les agents du KGB et  
10 du CIA.

11 Q. Je vous remercie, Monsieur.

12 Est-ce que, vous-même, vous avez trouvé certains ennemis enfouis  
13 dans les maisons et, si oui, qu'est-ce que vous avez fait?

14 R. Après l'évacuation, je n'ai pas vu plus d'ennemis... enfin, je  
15 n'ai pas vu d'autres ennemis.

16 Je crois qu'il y en n'avait plus et c'est pourquoi j'ai pu  
17 survivre et déposer devant cette Chambre aujourd'hui. Sinon,  
18 j'aurais... j'aurais pu être écrasé.

19 [15.31.39]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Maître, vous demandez la parole? La... la parole est à la défense  
22 de Ieng Sary.

23 Me ANG UDOM:

24 Monsieur le Président, c'était une question hypothétique.

25 M. LE PRÉSIDENT:

1 Maître, allez-y.

2 Me SIMONNEAU-FORT:

3 Ce qui était hypothétique, c'était la réponse du témoin,  
4 effectivement, puisque tant que je ne la connais pas elle est  
5 toujours hypothétique.

6 Q. Je voudrais maintenant vous poser une question par rapport aux  
7 soldats de Lon Nol. Quand vous êtes rentré dans Phnom Penh,  
8 est-ce qu'il y avait des consignes particulières concernant le  
9 traitement des soldats de Lon Nol?

10 [15.32.38]

11 M. ROCHOEM TON:

12 R. Ces soldats ont été vaincus. Ils se sont rendus. Ils ont agité  
13 le drapeau blanc et nous n'avons rien fait pour leur faire du  
14 mal. On avait donné l'ordre strict de ne pas leur faire du mal.

15 Me SIMONNEAU-FORT:

16 Monsieur le Président, avec votre autorisation, je souhaiterais  
17 utiliser un document qui est le document D22/2189, et je  
18 souhaiterais lire un court extrait de ce document.

19 Aux ERN: français: 00827033; ERN khmer: 00546765.

20 Je n'ai pas pu obtenir la traduction en anglais et je m'en excuse  
21 auprès de mes confrères anglophones. C'est un court extrait d'une  
22 déclaration de partie civile. Puis-je l'utiliser?

23 [15.34.02]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Allez-y.

1 Me SIMONNEAU-FORT:

2 Cette partie civile indique ceci:

3 "Le 17 avril 1975, les parents de mon épouse, M. Leng Feng,  
4 colonel sous Lon Nol, et Mme Chamroeun et ses quatre frères  
5 aînés, Pheng Pros, Pheng Pom, Pheng Pich, Pheng Peou, ont été  
6 fusillés chez eux, près du marché olympique à Phnom Penh, par les  
7 soldats khmers rouges.

8 Le même jour, Leng Chreak, un oncle de mon épouse, un soldat sous  
9 Lon Nol, sa femme Samrang et leurs trois enfants ont, eux aussi,  
10 été abattus par les Khmers rouges dans leur maison près du marché  
11 olympique à Phnom Penh."

12 Q. Monsieur, est-ce que cela vous rappelle quelques événements  
13 particuliers?

14 [15.35.08]

15 M. ROCHOEM TON:

16 R. Non, je regrette, je n'en sais rien.

17 Q. Je vous remercie.

18 C'était donc une déclaration d'une partie civile.

19 J'en viens maintenant à B-1. Dans votre déclaration E324, à la  
20 page 9 en français - en anglais, ERN: 00223585; et khmer:

21 00204071 -, vous dites que lorsqu'il y avait des disparitions,  
22 dont vous avez parlé d'ailleurs, notamment ce matin, personne  
23 n'en parlait.

24 Pouvez-vous me dire, Monsieur, s'il y avait... si on vous demandait  
25 de conserver le secret ou la raison pour laquelle vous ne parliez

1 pas des disparitions?

2 R. Quand on nous disait de garder le secret, il fallait garder le  
3 secret.

4 [15.36.44]

5 Q. Est-ce qu'on vous demandait de garder le secret sur les  
6 disparitions?

7 R. Il n'y avait pas de secret entourant les disparitions. Ceux  
8 qui ont disparu ont simplement disparu.

9 Q. Puis-je savoir pourquoi vous n'en parliez pas?

10 R. Cela faisait partie du secret révolutionnaire.

11 Q. Je vous remercie.

12 Est-ce qu'il vous est arrivé, Monsieur, avec ces disparitions,  
13 d'être inquiet pour vous-même?

14 R. Je pense avoir déjà dit que j'avais peur.

15 En particulier vers la fin de l'année 1978, j'étais inquiet quand  
16 on m'a demandé de rédiger à nouveau ma biographie personnelle, et  
17 cela m'a inquiété.

18 Il y avait, en fait, une raison expliquant cela. Om Ieng Sary a  
19 dit qu'on lui avait demandé à lui aussi de réécrire sa biographie  
20 et que cela aussi valait pour bong So Hong et moi.

21 Donc, j'avais peur que, si ces deux personnes disparaissaient,  
22 j'allais disparaître aussi. Et c'est pourquoi j'avais peur.

23 Mais j'ai maintenu très fermement que j'avais respecté... et  
24 j'avais donné ma vie pour la révolution et que j'avais fait de  
25 mon mieux pour respecter la cause révolutionnaire. Et, si je

95

1    devais mourir à cause de cela, je ne pouvais rien y faire car  
2    j'avais prêté serment que... de servir de façon solennelle le Parti  
3    et que je n'avais rien à craindre. Et voilà, c'est ce que je me  
4    suis dit.

5    [15.40.02]

6    Q. Est-ce que, d'après ce que vous venez de dire... est-ce que je  
7    dois comprendre que disparaître c'était mourir?

8    R. Je ne suis pas certain... si les gens qui ont disparu sont morts  
9    ou sont vivants. Je ne le sais pas.

10    Beaucoup de gens de très... de haut rang, comme So Phim, Koy Thuon,  
11    Cheng An... beaucoup de ces gens de haut rang ont disparu.

12    Au bureau 870, les gens qui étaient proches de moi comme Pang et  
13    Doeun ont eux aussi disparu.

14    Un grand nombre de gens ont disparu, Hu Nim, Hou Youn. Hu Nim et  
15    Hou Youn, on avait perdu leur trace... partout au pays. Et donc je  
16    ne pouvais m'empêcher d'avoir peur.

17    [15.41.34]

18    Q. Merci.

19    Vous avez... à propos de ces disparitions, vous avez indiqué tout à  
20    l'heure que des militaires de Y-10 venaient chercher les gens à  
21    B-1 pour les arrêter.

22    Est-ce que vous savez quelle était exactement la fonction de cet  
23    organe Y-10?

24    R. L'unité Y-10 était une unité militaire qui était rattachée au  
25    Bureau central et qui en assurait la sécurité, la sécurité de ce

1 bureau du Centre.

2 Q. Est-ce que Y-10 était subordonné à 870?

3 R. Oui, c'était aussi subordonné à 870.

4 Q. Merci.

5 Dans votre déposition E363 - à l'ERN anglais: 00231410; khmer:

6 00228843; français... français, excusez-moi, j'ai un petit souci.

7 Je vais vous donner simplement anglais et khmer -, on vous a posé

8 la question à propos d'une déclaration de Duch, Duch disant que

9 vous étiez venu amener des personnes à S-21, vous avez dit que

10 non.

11 Est-ce que vous connaissiez d'autres personnes à B-1 qui ont été

12 chargées d'emmener des personnes à S-21 ou bien en dehors de B-1,

13 par exemple des gens de Y-10?

14 [15.44.24]

15 R. J'ai dit ce matin que c'était les forces d'Y-10 qui emmenaient

16 les gens de B-1 à un autre endroit que je ne "savais" pas.

17 Moi, j'ai amené des gens là-bas. Je ne connaissais pas

18 l'existence de S-21. On m'a dit d'emmener des gens à un endroit,

19 une maison, où ils allaient rester, et je sais que des gens ont

20 été amenés à 870.

21 Je ne savais rien de S-21. Moi, j'ai amené des gens au bureau

22 870, où d'autres personnes les amenaient ailleurs.

23 Q. Je vous remercie.

24 Je vais passer maintenant à... au sujet de Boeng Trabek, sur lequel

25 vous avez déjà donné quelques explications, et vous avez dit,

1 notamment, dans votre interrogatoire E3/24, à la page 12 en  
2 français - ERN en khmer: 00204074; anglais: 00223587... vous avez  
3 dit que lorsque B-1 dirigeait Boeng Trabek c'était moins pénible  
4 qu'avant.

5 Est-ce que vous pourriez me dire, Monsieur, ce que vous saviez de  
6 ce qui se passait avant et me décrire ensuite comment les gens  
7 étaient traités quand B-1 s'en occupait et que c'était moins  
8 pénible?

9 [15.47.07]

10 R. D'après ce que j'ai su quand j'ai rencontré ces intellectuels,  
11 il y avait à B-1 pénurie de tout. On manquait de riz, de  
12 nourriture. Parfois, ils recevaient de la nourriture une fois à  
13 tous les 10 ou 15 jours.

14 Et, quand il y a eu une nouvelle direction à B-1, il n'y avait  
15 plus de telles pénuries. Les gens pouvaient faire pousser leurs  
16 propres légumes pour se nourrir. Il y avait même de la viande, du  
17 porc, du poisson et du bœuf. Donc, sous... ou "à" ce nouvel endroit  
18 était beaucoup mieux. Ils avaient assez à manger. Et, quand ils  
19 avaient assez à manger, ils pouvaient bien dormir. La situation  
20 n'était pas difficile.

21 Q. Quelles étaient les activités des intellectuels à Boeng  
22 Trabek?

23 R. J'étais là pour gérer l'endroit. J'ai demandé aux gens de  
24 faire pousser des légumes, mais si c'était trop difficile, trop  
25 ardu pour eux de faire pousser des légumes, eh bien, ils

1 pouvaient faire autre chose.

2 Des gens demandaient s'ils pouvaient écouter la radio, donc j'ai  
3 apporté un poste de radio pour qu'ils puissent écouter les  
4 nouvelles nationales et internationales. Donc, ils "voulaient"  
5 écouter la radio s'ils le souhaitaient.

6 Et je leur ai demandé de se forger en faisant pousser des  
7 légumes. Je leur ai dit qu'ils n'avaient pas besoin de "le" faire  
8 pousser pour nourrir des gens mais plutôt... faire pousser des  
9 légumes pour se nourrir eux-mêmes et pour être autonomes.  
10 Tant qu'ils pouvaient s'en occuper, nous "avons" assez de force  
11 et les gens pouvaient être rééduqués, être modelés et pouvaient  
12 joindre les forces.

13 [15.50.44]

14 Au Ministère, ils avaient assez de gens. Par exemple, il y avait  
15 ceux qui avaient une connaissance de langues étrangères, ceux qui  
16 étaient compétents en diplomatie, d'autres qui avaient d'autres  
17 compétences utiles, et donc "de" se corriger soi-même pour être..  
18 pour se conformer à la ligne révolutionnaire n'était pas si  
19 difficile.

20 Je leur ai dit que ce n'était pas difficile. Ils n'avaient qu'à  
21 rester là. Ils avaient assez de nourriture à manger, même du  
22 café. Il y avait beaucoup de café. Il y avait assez de café pour  
23 vingt ans, et c'est ce que je leur ai dit, car il y avait  
24 beaucoup de nourriture.

25 [15.51.43]

1 Q. Je vous remercie, Monsieur.

2 Est-ce que, à Boeng Trabek, il y avait des disparitions?

3 R. Quand j'y étais, pendant une courte période, je ne me souviens  
4 pas d'avoir remarqué de disparitions, mais je ne pourrais dire ce  
5 qui en était de... mon prédécesseur.

6 Je ne sais pas ce qui s'est passé alors que... quand mon  
7 prédécesseur avait la supervision de l'endroit.

8 Et, le 6 janvier, je ne sais pas où les gens de Boeng Trabek se  
9 sont enfuis. J'ai rencontré bong Hor Namhong et je l'ai suivi  
10 jusqu'à Koas Krala. Je l'ai... non, je l'ai retrouvé là-bas,  
11 plutôt. Et lui a dit qu'il s'enfuyait. Il s'est enfui jusqu'en  
12 France... qu'il s'est enfui jusqu'en France, et finalement il est  
13 revenu et a maintenant un poste élevé.

14 Q. Monsieur, vous dites que vous n'avez pas remarqué de  
15 disparitions, mais est-ce que vous avez entendu parler de  
16 disparitions à Boeng Trabek?

17 [15.53.30]

18 R. Je n'ai pas entendu parler de disparitions.

19 Me SIMONNEAU-FORT:

20 Je vous remercie, Monsieur.

21 Je n'ai pas d'autres questions. Je vous remercie.

22 J'ai terminé.

23 Merci, Monsieur le Président.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Merci, Maître, et merci, Monsieur le témoin.

100

1 La Chambre note que le moment est opportun pour lever l'audience.

2 Nous poursuivrons l'interrogatoire de Rochoem Ton demain à 9

3 heures.

4 Demain, la défense de Nuon Chea commencera l'interrogatoire.

5 Monsieur Rochoem Ton, votre comparution n'est pas encore

6 terminée. Nous vous invitons donc à revenir demain à 9 heures, et

7 votre conseil aussi.

8 [15.55.04]

9 Huissier d'audience, veuillez maintenant apporter votre soutien

10 au témoin et vous assurer qu'il soit de retour au prétoire

11 demain.

12 Gardes de sécurité, veuillez conduire les trois accusés au centre

13 de détention et les ramener au prétoire demain avant 9 heures.

14 L'audience est levée.

15 (Levée de l'audience: 15h55)

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25